Troisième Année. -- N° 890 CINQ CENTIMES Dimanche 27 Décembre 1891

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Con ort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
RHONE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

L'Assassinat du Boulevard du Temple

ANASTAY A LYON --- NOUVEAUX DÉTAILS

AUJOURD'HUI :

Un Parricide à Viviers.
Les Espions de Saint-Etienne.
La Semaine Théâtrale.

CHOSES DU DEHORS

Il y a quelques jours, M. Déroulède, parlant à la Chambre des tarifs de douanes, disait au gouvernement : « Comment voulez-vous que nous ayons confiance en vous ? Vous êtes libre-échangistes et, pour représenter la majorité, vous êtes obligés de proposer des tarifs protectionnistes ». C'est, en effet, une des moralités, et non la moindre, du débat qui se poursuit devant le Parlement.

La majorité parlementaire, au Sénat comme à la Chambre — au Sénat surtout — pousse aussi loin que possible les idées de protection. Les ministres, au contraire, font ce qu'ils croient possible pour résister à la réaction contre le libre-échange, Mais ils sont tenus, sous peine de se faire battre constamment, de suivre le courant qu'ils sont les premiers à déplorer et à redouter, et le régime douanier qu'ils seront chargés d'appliquer, est le contraire de celui qu'ils auraient établi s'ils avaient été libres.

Ce que n'a pas dit M. Déroulède — et ce qui s'imposait pourtant — c'est que les députés devraient tenir plus de compte des déclarations du gouvernement, quand il s'agit de questions engageant toute la politique extérieure française. Le gouvernement dispose, en effet, de moyens d'informations qu'il est seul à posséder et dont l'importance mériterait d'être reconnue par tout le monde.

Il est clair que lorsque M. Ribot affirme que telle ou telle aggravation de tarifs pourrait avoir pour conséquence la rupture de nos relations diplomatiques, ou tout au moins un refroidissement avec un pays voisin, il agit dans l'intérêt public et sous l'empire de renseignements spéciaux qui ne peuvent être recueillis que par lui.

De même, le ministre du commerce, M. Jules Roche, s'inspire de considérations générales qui dominent singulièrement les intérêts particuliers auxquels les députés sont tentés d'obéir et ce n'est pas pour le vain plaisir de défendre une thèse ingrate devant une majorité mal prévenue en sa faveur, qu'il monte à la tribune du Palais-Bourbon et du Luxembourg.

* *

M. Déroulède, protectionniste, se plaint que les ministres ne suivent pas aveuglément le courant qui emporte la majorité vers l'inconnu. C'est peut-être la leçon la plus sévère qu'aient reçue les amateurs de protection à outrance, et s'ils avaient pour les faits, pour la politique d'expérience, le respect dont ils se targuent, ils seraient autrement impressionnés par cette constatation qui les fait gémir.

Oui, quiconque s'occupe de politique extérieure, est inquiet de l'orientation dans laquelle on va jeter la République, quiconque réfléchit aux représailles dont la France est menacée, envisage avec crainte l'avenir que les votes des Parlements font entrevoir.

Heureusement, le gouvernement n'a pas cédé sur tous les points. Il a fait des réserves qui, nous l'espérons bien, seront maintenues, et qui se traduiront dans la pratique par des actes prochains. Il a déclaré notamment qu'il comptait signer des traités de commerce avec certaines puissances, qu'il obtiendrait d'elles des concessions en échange de transactions nouvelles, et qu'il ne se considérait pas comme étroitement lié par des chiffres que les négociations pourraient amener à modifier.

C'est quelque chose. Il est grave d'exposer la République française à perdre ses relations pour protéger au delà de toute mesure certains produits dont la quantité fournie par notre sol ne suffirait pas à la consommation publique. A ce jeu puéril, nous pourrions perdre la situation que nous avons conquise à force de travail, de persévérance et de dignité, à l'abri du régime industriel et commercial qu'on biffe aujourd'hui si cavalièrement de quelques traits de plume.

* *

Si nous en jugeons par certaines indiscrétions de Berlin, nous sommes sur le point d'en apprendre de belles sur les coulisses de la cour et des ministères au temps où M. de Bismarck régnait en maître. Le jeune empereur avait fait installer au chevet du chancelier une police qui le renseignait au jour le jour, heure par heure, sur les pas et démarches du grand homme, et celui-ci avait organisé, de son côté, une contre-police qui ne le renseignait pas moins sur les faits et gestes de l'empereur. Le baron de Holstein était à la tête de la police impériale, et le baron de Lucanus dirigeait celle du chancelier.

Le *Mémorial diplomatique* raconte que l'agent de M. de Bismarck était chargé de « contrôler la table à écrire de Sa Majesté » en copiant tous les papiers importants présentés par les ministres, par le cabinet militaire, par l'impératrice, etc. Mais un jour, ledit agent ayant constaté le changement qui s'effectuait dans les relations du jeune empereur avec son ministre, tourna casaque et se fit en secret le serviteur de Guillaume II contre le chancelier.

Par contre, un général, le baron de Wedel, destiné maintenant à l'ambassade de Pétersbourg, continuait à tenir M. de Bismarck au courant des menées impériales contre sa personne. Si bien qu'il y avait à Berlin une série d'intrigues et de cabales, inspirées par les maîtres de l'empire, conduites par les plus grands personnages, rétribuées sur les fonds guelfes, et rappelant les pires manœuvres des policiers de bas étages. N'est-ce pas que c'est beau la monarchie et que ça donne envie d'en rétablir une quand on a le malheur d'en être sevré?

* *

D'autant plus qu'en voici encore une qui nous paraît — passez-moi le mot — faire une assez triste figure : il s'agit de la monarchie roumaine. Les événements qui se produisent à Bucharest sont, comme on dit, très suggestifs.

Un premier cabinet dans lequel le ministre des affaires étrangères passait pour dévoué à la triple alliance a, de même, été renversé Etrange incohérence, n'est-ce pas, et peu faite pour indiquer qu'on ait, dans le Parlement du roi Charles, une forte idée de la politique étrangère !

Mais si le Parlement est embarrassé et flotte entre des inspirations contradictoires, le roi, en revanche, paraît fixé. Il va dissoudre la Chambre, dit-on, en maintenant aux affaires le second ministère, c'est-à-dire celui qui travaille pour la triple alliance, et il va peser sur les électeurs pour les décider à soutenir ce gouvernement.

D'où il suit que la Roumanie, se mettrait, elle aussi, aux pieds de l'empire d'Allemagne. Tous les goûts sont dans la nature, mais il faut une monarchie pour en avoir d'aussi pervertis.

S. PICHON.

LA POLITIQUE

On fait un gros bruit — un bien gros bruit — autour des douzièmes provisoires. — Je suppose que ceux qui crient le plus fort ne sont pas les plus effrayés.

On voterait bien un douzième provisoire, en attendant la régularisation définitive du budget au mois de janvier, — pensez-vous que nous autres, contribuables, nous nous en apercevrions le moins du monde?

Il y aurait peut-être quelques paperasses de plus à griffonner pour nos bureaucrates et nos gratte-papier, mais ils ont si peu à faire !... ce n'est pas encore cette besogne supplémentaire qui risquerait de les mettre dans le rang des victimes du surmenage.

Ce mot « douzièmes provisoires » nous a laissé un souvenir mauvais. Nous nous rappelons vaguement que, pendant l'ordre moral, la lutte entre le Sénat et la Chambre est allée jusqu'à cette guerre des douzièmes qui a été le signal d'une effrayante alarme.

La Chambre refuse l'impôt, proclamait-on; par conséquent, tout fonctionnaire que oserait s'aventurer plus loin que le douzième courrait la chance d'être prévaricateur et passible des peines les plus sèvères. — Eh ! dans ce temps-là, on voyait facilement la cour d'assises au bout de ces douzièmes. — Et on avait raison d'être inquiet.

Mais aujourd'hui, non, il n'en va plus de même Nous sommes en pleine et parfaite paix ; personne ne songe à prévariquer ou à accuser autrui de prévarication ; il n'y a qu'un Sénat las de voir les besognes lui passer devant le nez — à la façon de ce fameux dîner dont Sancho Pança humait les plats mais dont il ne pouvait jamais happer un morceau au passage.

Le Sénat veut que sa fonction soit une besogne et non une sinécure. Vous aviez déjà convenu, hier, que ce désir était assez légitime.

La petite réforme des frais de justice ne lui paraît pas parfaite — en quoi, je serais assez de son avis, si c'est qu'il la trouve trop incomplète.

Alors, il dit : Supprimons-là du budget et étudions-là plus à loisir, — en quoi, je deviens de plus en plus sénatorial, attendu que l'affaire a été singulièrement escamotée et baclée l'autre jour.

Mais voilà où cela devient étonnant ; le ministre répond : Impossible de supprimer cette réforme des frais de justice, cela me ferait perdre dix millions, dont j'ai besoin pour équilibrer mon budget.

Comment ! On prétendait dégrever les contribuables — et en réalité on leur demandait dix millions de plus qu'auparavant ! Et on chante depuis plus d'une semaine, dans les journaux satisfaits quand même, les beautés — les avantages surtout de cette réforme !

Je n'aurais pas la cruauté de gratifier, comme je le pourrais, le ministre des finances qui boucle son budget en faisant passer sous le nez des électeurs ébahis, une si belle muscade.

Pensez-donc ! une muscade de dix millions qu'on vous dit de mettre dans votre poche, — et que vous trouvez, tout à coup dans le sac à malice de M. Rouvier.

Allons, au prix d'un douzième, il ne serait pas mauvais d'éclaircir la chose.

JEAN-CLAUDE.

L'Élection Sénatoriale

C'est le 3 janvier qu'a lieu la réunion des délégués sénatoriaux. Ce jour-là seulement doivent être discutés et choisis les candidats.

Jusqu'à ce moment, les électeurs ont à se renseigner, à se faire une opinion — et surtout à réserver leur décision pour le jour de la réunion.

Il nous revient en effet, — et de différents côtés, — que certains candidats — et parmi eux celui qu'on peut d'ores et déjà appeler le candidat officiel, puisque l'administration s'occupe de favoriser sa candidature — inondent la ville et la campagne de commis-voyageurs en élections qui n'ont qu'un but : arracher une promesse à des électeurs peu ou mal renseignés.

Ils savent que les honnêtes gens sont fidèles à la parole donnée et, s'ils font, eux, bon marché de leurs promesses électorales, ils sont très aises de trouver des citoyens, moins forts en manipulation politique, — mais qui se croient obligés de tenir ce qu'ils ont promis.

Nous mettons les électeurs en garde contre cette manœuvre. Nous les mettons également en garde contre la multiplicité des candidatures, — multiplicité qui, de l'aveu de certains candidats, n'est qu'un moyen d'obtenir, dans quelques groupes, promesse ferme d'un certain nombre de voix qu'au dernier moment le candidat de complaisance déclarera vouloir reporter sur tel ou tel collègue devant lequel il se retirera.

Les électeurs sénatoriaux doivent « faire » et non pas « subir » leur candidat.

Ils ont élaboré un mandat. Ce mandat doit être accepté dans son entier, — et nous supposons que, cette fois, on ne recommencera pas le tour de passe-passe grâce auquel, aux dernières élections, ce sont les mandataires qui, finalement, ont imposé leur volonté à leurs mandants.

Mais, qu'on ne l'oublie pas: il ne suffit pas d'accepter le mandat, il faut aussi, et surtout, le remplir et avoir, tout d'abord, donné des gages attestant qu'on le remplira.

Tel candidat, M. Thévenet, par exemple, peut, selon que son intérêt le guide, accepter dans son intégralité, le mandat le plus radical, ou bien le refuser — il a fait l'un et l'autre, — et plusieurs fois. Mais en quoi il n'a pas varié, c'est en ne le tenant jamais.

Les électeurs sénatoriaux n'ont pas oublié, sans doute, qu'en 1881, c'est lui qui fit tous ses efforts pour désorganiser le travail du parti républicain, lorsqu'il essaya, en compagnie de MM. Duvand et Sabatier-Barthens, de substituer à M. Munier, qu'avaient choisi les délégués, M. Aynard, qui avait échoué devant la même délégation.

A ce moment on le somma de se justifier en réunion publique, il n'y réussit pas et, comme il arrivait lui-même à l'expiration de son mandat de conseiller, il ne fut pas réélu.

Dame, en ce temps-là, M. Thévenet avait tourné au vent, il ne se rappelait plus le temps déjà loin où il signait les mandats les plus intransigeants pour se faire nommer conseiller de la Guillotière, et où il profitait de cette marque de confiance de la circonscription la plus avancée de Lyon pour faire sa cour à l'ordre moral et prendre l'initiative de la demande d'un crédit de 60.000 francs pour jeter du sable sous les roues de la voiture de M. de Mac-Mahon.

Sans doute, il ne se souvient plus de tout cela... il a, depuis, tant fait de chemin et tant couru d'aventures ; mais les électeurs se souviennent, eux ; et que M. Thévenet accepte des mandats ou y fasse des réserves, — ils savent l'importance qu'attache cet homme politique et pratique à ces petites formalités qui n'engagent que les candidats scrupuleux — ceux que les amis de M. Thévenet appellent des imbéciles.

PAUL BERTNAY.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 décembre.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

La délibération a été exclusivement consacrée à l'examen de la situation résultant de l'attitude du Sénat en ce qui concerne le budget. Le gouvernement est absolument résolu à s'opposer à la disjonction de la réforme des frais judiciaires de la loi des finances, et il insistera pour que le Sénat vote le budget tel qu'il est sorti des délibérations de la Chambre.

A tout hasard, le gouvernement a préparé un projet portant allocation de deux douzièmes provisoires.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 26 décembre.

Avant la réunion des régiments mixtes à l'automne, le conseil supérieur de la guerre avait demandé que les emplois d'adjudant-major, fussent remplis par des lieutenants.

Cette décision rendit disponibles 435 capitaines.

Les vacances de ce grade sont très nombreuses dans l'infanterie de l'armée territoriale. Dans une de ses dernières réunions, le Conseil supérieur de la guerre a reconnu qu'il était indispensable d'assurer le commandement des unités; deux fonctions d'adjudant-major sur trois peuvent être attribuées à des lieutenants, le capitaine adjudant-major maintenu devant exercer l'emploi de capitaine-major du régiment mobilisé.

290 capitaines adjudants-majors territoriaux vont êtres reversés dans les compagnies. Avec les officiers devenus disponibles dans les régiments mixtes, cela fait 725 capitaines dont dispose la direction de l'infanterie pour assurer le commandement des formations de réserve en 1892, et tenir leurs cadres toujours au complet.

Chronique Parisienne

LE JEUNE SUICIDÉ DE MAZAS

C'est une odyssée lamentable que celle au bout de laquelle Florent Benon, apprenti typographe, âgé de seize ans, a trouvé la mort en se pendant à la prison de Mazas, où on l'avait enfermé pour avoir volé... un peu de fumier.

Après avoir été apprenti typographe pour rire, puisque son apprentissage n'avait duré que quinze jours, le pauvre enfant que l'on voit d'ici avec sa figure blême et étiolée, ses cheveux blonds filasse, sa maigreur de famélique et son allure désolée, était condamné par son père à mendier avec sa petite sœur le long des routes au Grand-Montrouge et à Bagneux.

Il n'avait commis à cette époque d'autre crime que celui de venir au monde.

Le soir, il fallait rapporter la recette à la maison, — et quelle maison ! Un immonde taudis en planches et en matériaux de démolitions mal joints, dans lequel végétaient, pêle-mêle, le père, la mère et quatre enfants, le dernier âgé de deux ans. Bref, un coin de Cour des Miracles dans la banlieue.

Ces misérables gens pouvaient envier le sort des plus pauvres forains, qui, du moins, eux, ont « une roulotte » bien close et voient du pays.

* *

Le chef de cette étrange famille, le père Benon, a cinquante ans, et sa moustache est grise. Il touche comme ancien volontaire de l'armée de l'Ouest (1870-71) un secours annuel d'une centaine de francs. En plus, il s'occupe à des besognes diverses : travaux de terrassement, journées louées et même recouvrements pour une Compagnie d'assurances.

La femme ne connaît d'autre métier que celui de ramasser des fleurs de hasard que les petits vont vendre à Paris.

Voilà donc d'où sortent ces bouquetières qui tendent leurs fleurs aux sorties des théâtres et aux terrasses des cafés ! Voilà le secret de leurs appels pressants et des larmes avec lesquelles elles implorent votre pitié et vos deux sous !

La petite Benon, âgée de douze ans, était celle qui rapportait le plus, ayant du succès à cause de ses yeux noirs, expressifs, déjà malicieux et de sa tignasse noire de gitana, qui, ajoutée à la façon extraordinaire dont elle était fagotée, lui donnait un air exotique.

Un métier qui mène... on sait où, d'ailleurs, que celui de bouquetière !

L'an dernier, le père et la mère Benon avaient été condamnés à six jours de prison, pour excitation habituelle d'enfants à la mendicité ; le Tribunal leur avait enlevé, de ce chef, toute autorité sur la progéniture, mais la Cour d'appel tout en maintenant la peine.

La lutte pour la vie, pour cette vie horrible, recommença pour les enfants !

* *

Un jour, on avait envoyé Florent chercher, non plus des fleurs, mais du fumier, — il faut bien varier les plaisirs ! — et il était parti avec un camarade pour se livrer à cette noble occupation.

Il paraît que la journée avait été mauvaise et la récolte peu abondante, car, pour la corser un peu, nos deux pauvres bohèmes s'avisèrent de chaparder plein leurs deux mains de fumier chez M. Labbé, marchand de vins, qui refusa de

---

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 27 Décembre (43)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XLIII

Jusqu'à midi, Raymond poursuivit sa promenade infructueuse. Il fuma beaucoup de cigares, arpenta beaucoup de rues, repassa vingt fois dans le quadrilatère formé par le commencement du cours Gambetta, le cours de la Liberté, la rue Servient et le quai de la Guillotière, interrogeant anxieusement du regard les deux ponts qui conduisent de la ville au faubourg, — il ne vit personne répondant au signalement de l'Italien.

Enfin midi sonna aux horloges publiques et l'obstiné promeneur se dirigea du côté de son rendez-vous.

En effet, le voyou à la casquette à carreaux jaunes et verts était à son poste. Il buvait, debout devant le « pied humide » de la place Raspail et il trinquait fraternellement avec un camarade à peu près du même acabit, un copain avec lequel il avait l'air d'ailleurs d'être dans les plus excellents termes.

Quand Raymond passa, Mulot qui, au milieu de ses grands gestes et de ses historiettes variées ne perdait pas un promeneur de vue, Mulot, prestement, cligna de l'œil d'une façon qui signifiait visiblement :

— Y a-t-il quelque chose de nouveau ?

Raymond, tout aussi discrètement, lui répondit que non et, sans plus s'inquiéter de lui que s'il n'existait pas, le policier continua la conversation dont son nouvel ami n'avait certainement pas soupçonné la rapide interruption.

C'est qu'en effet, monsieur Aristide avait rencontré un intéressant sujet.

En quittant Raymond, le matin, il était allé tout droit dans cette rue Mazenod où logent volontiers les bohêmes vagabonds que l'Italie déverse dans la seconde ville de France.

Dès sa première station au premier comptoir qui lui avait paru un peu achalandé, il avait, de son air le plus aimable, donné son opinion sur un point de discussion élevé entre deux consommateurs qui lui semblaient assez disposés à ne rien faire de leurs dix doigts qu'à tenter, à l'occasion, tous les mauvais coups du monde. La conversation s'était engagée; — celui à qui Mulot donnait raison avait vite sympathisé avec cet inconnu qui paraissait tout à fait « à la coule. »

Mulot, d'ailleurs, avait laissé voir une pièce de cent sous... et depuis trois heures on fraternisait en s'arrêtant à tous les cabarets du quartier.

Déjà on en était aux confidences. Mulot avait discrètement raconté qu'il avait été obligé de s'absenter quelque temps « deux ans » de Lyon et qu'il y revenait avec la fin d'une petite somme qu'il avait gagnée en travaillant.

L'autre avait compris tout aussitôt que ce travail n'était pas de ceux qu'on fait en plein air, — et il avait conclu à part lui, que son ami, après avoir éprouvé deux ans de malheur, — c'est ainsi, qu'entre eux, ces messieurs appellent deux ans de prison, — avait en poche les derniers écus de sa masse et qu'il était à la recherche d'une position sociale.

Lui même n'était pas sans avoir eu, lui aussi, quelques désagréments avec la justice de son pays. Mais enfin, depuis plusieurs années, il « réussissait assez bien » il évitait les « avaros » — et avec l'aide de sa petite femme qui turbinait ferme et qui ne lui faisait pas tort d'un sou, il vivait couci-couça pour le moment.

— Tout ça, ajoutait-il, avec quelques coups de chance de temps en temps, ça fait qu'on boulotte.

— Oui, répondait Mulot sans enthousiasme, tout ça, ça fait vivre, mais ça ne met guère de beurre dans la soupe... Quand je pense à des copains que je connais et qui font maintenant chevaux et voitures...

— Si bath que ça ?

— Comme je te le dis. J'en connais qui traînaient la savate... fallait voir ça ... et qui roulent équipage. Ah ! il ne faut pas avoir froid aux yeux, voilà tout.

— S'il ne s'agissait que de ne pas flancher... Mais encore faut-il trouver un chic travail.

— C'est pas le travail qui manque... Tiens, il n'y a pas encore trois mois... là où j'étais...

— Où donc ça ?

Le camarade clignait de l'œil en faisant à Mulot cette question à la fois joviale et indiscrète.

Mulot répondit sur le même ton :

— Malin... tu voudrais savoir si c'est une maison de campagne où tu as déjà été locataire ?

— Ça se pourrait.

— Nîmes.

— Non, j'ai pas été par là.

— Moi c'est pour un coup d'imprudence... à Marseille... dans un bastidon... il y avait un chien qui a fait un potain... nous étions déjà dedans... c'était au moment où on faisait des rondes de police... nous avons été pris, comme des rats, quoi !

— Il y a comme ça des jours de déveine. Eh bien, tu disais qu'à la prison de Nîmes...

— Il y avait un Italien qui savait, à Lyon, le plus beau coup qu'on pourrait faire à trois : peut-être plus de cent mille balles à effaroucher — et au moins deux jours avant que les roussins soient prévenus.

— Chouette !

— Pense donc : une vieille avare, toute seule, avec une domestique, au fond d'un clos du côté de Villeurbanne... pas de bêtes dans la maison... personne qui aille et qui vienne... point de fournisseurs pour sonner à la porte... la bonne allant tout acheter... des sauvages qui ne voyaient pas leurs voisins... un clos où on peut entrer par derrière en sautant le mur qui donne sur un terrain vague... plein d'argenterie, d'argent comptant, de papiers au porteur... la reine des affaires quoi !

— Il te disait ça il y a trois mois ?

— A peu près.

— Eh bien ! mon vieux, le coup serait toujours à faire, parce qu'il n'a pas été fait.

— Tu es sûr ?

— Je te dis que voilà trois ans que je grolasse, ici. D'ailleurs, c'est ma patrie, Lyon. Tu penses bien que si on avait estourbé cette gonzesse, j'en aurais connaissance...

— Çà c'est vrai.

— Mais tu ne sais pas où le prendre ton Italien ?

Mulot sourit agréablement.

— Je ne sais que trop où le prendre... parce qu'il est encore là-bas... d'où je viens... Il en a deux ans à tirer.

— Eh bien, dans ce cas... Il te faudra chercher une autre manière de te faire des rentes en attendant.

— C'est pas encore prouvé.

— Comment ça.

— Si je pouvais trouver quelqu'un, que je sais...

— Qui ça...?

— Ah ! voilà le chiendent... je sais tout... excepté son nom.

Ils étaient attablés tous deux dans un petit bouchon où ils sirotaient quelque liqueur innommable, le patron sommeillait à son zinc, Mulot se pencha vers son nouvel ami.

— Ecoute Jules... (l'autre lui avait conté qu'il l'appelait Jules... le grand Jules), écoute tu me fais l'effet d'être un homme.

— Ça, mon vieux, tout le monde pourra te le dire... J'ai mes défauts, mais je suis un homme.

— Eh bien, je te raconte toute l'affaire...

— Et on verra voir si ça peut aller.

— On verra voir. Comme je le disais, il faut être trois. L'Italo a un copain ici qui en sait autant que lui... moi avec, ça faisait le compte. Mais comme tu disais... s'il faut attendre deux ans, la vieille a le temps de dévisser et le pognon de se subtiliser.

— Eh bien, faudrait trouver le copain, lui faire voir qu'on sait la chose, et qu'on va la faire quand même, si il ne veut pas s'en mettre.

— Et il s'en mettra.

— Et ça fait les trois dont il y a besoin.

— Mais où le trouveras-tu, l'autre, si tu ne sais pas seulement son nom ?

— Allons, tu me fais rigoler : avec le signalement que j'ai.

— Peuh ! un signalement.

— Ecoute un peu pour voir.

Et Mulot continua lentement : grand, maigre, cheveux noirs, peau noire, tout frisé, barbe en Jésus-Christ, marchand de statuettes de terre cuite, toujours avec un chien mouton.

Le grand Jules eut un sursaut.

— Mais c'est Chipola, celui-là ?

Mulot pâlit légèrement.

— Tu connais quelqu'un qui ressemble à ça ?

— Je te dis que c'est Chipola tout craché.

— Tu le connais ?

— Je le connais sans le connaître... mais je sais où le prendre.

— Eh bien, mon vieux, notre fortune est faite.

B. REYTAN. *(A Suivre.)*

(1) Reproduction interdite.

porter plainte, déclarant que le vol n'atteignait pas trente centimes.

Mais le garde-champêtre n'entendait pas de cette oreille-là ; il tenait à verbaliser et décida que les deux « brigands » étaient de bonne prise.

— « Vous savez, on commence par du fumier... et on finit sur l'échafaud ! »

Florent Benon connut alors, pour la première fois, les horreurs du Dépôt, et bientôt on l'écrouait à la prison de Mazas, en attendant le jugement. Mais ce qui désespérait le plus le pauvre garçon, c'était d'être séparé des siens.

Voici, textuelle, la lettre qu'il leur écrivait le vendredi 11 décembre :

« Chers parents,

« Venez me voir, je suis en prison. J'aimerai cependant mieux que maman vienne me réclamé. Venez me voir d'ici à mardi, ou sans sa je vous dis adieux !

« FLORENT. »

C'est tout simplement navrant.

La fin de l'histoire l'est plus encore.

L'enfant attendit cinq mortels jours : personne ne vint.

Alors, désespéré, certain de l'abandon de tous, il prit le parti suprême, et, avec un stoïcisme inouï pour son âge, s'étrangla avec un cordon qu'il avait fabriqué à l'aide de ses vêtements.

Il ne s'était donc pas trouvé un gardien charitable pour lui dire que les formalités sont longues et que les parents n'obtiennent qu'après bien des démarches, l'autorisation de visiter leurs enfants détenus !

Sur sa tombe, au cimetière du Grand-Montrouge, où on lit cette simple inscription : « Florent Benon, seize ans », sa petite sœur, la bouquetière, a été déposer un petit bouquet de violettes, prélèvement sur la marchandise qu'elle a colporté ensuite à Paris ! H. B.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Paris, 26 décembre.

L'animation dans les couloirs du Sénat est relativement grande. Les sénateurs, et principalement les membres de la commission des finances, paraissent absolument décidés à persister dans leur résolution en ce qui concerne la réforme des frais judiciaires. Ils déclarent que cette mesure, telle qu'elle a été votée à la Chambre, est incomplète et que mieux est d'en retarder l'application de quelques mois que d'adopter un système imparfait.

M. Bourganger, notamment, déclare que cette réforme, n'influant en rien sur l'équilibre du budget, peut être disjointe de la loi de finances.

En tous cas, si la Chambre repousse la disjonction, le Sénat est décidé à retenir le budget jusqu'à complet examen de la question des frais judiciaires, dût cette attitude nécessiter le vote de trois douzièmes provisoires.

A la Chambre, au contraire, les députés persistent à refuser toute disjonction. L'opinion générale se résume dans cette réponse de M. Pichon :

« La réforme que nous avons votée, aussi anodine que possible, est attendue avec impatience par le pays. Or, vous le savez, la seule façon de faire aboutir une réforme, c'est de l'accomplir par la voie budgétaire, sinon elle est arrêtée au Sénat, où l'on finit par l'oublier. Ce serait donc pour le pays une nouvelle déception, et il aurait de la peine à comprendre que sous prétexte de lui donner une réforme plus complète, on ne lui en donne pas du tout. »

Un conflit est donc, on le voit, à peu près inévitable.

* *

Quelques députés ont suggéré au gouvernement l'idée de ne pas prononcer par décret la clôture de la session actuelle des Chambres.

Cette session extraordinaire continuerait, réserve faite de la journée du 1er janvier, sans interruption jusqu'au 12 janvier, jour de l'ouverture de la session ordinaire de 1892, qui, aux termes de la Constitution, doit s'ouvrir de plein droit le second mardi de janvier.

De la sorte, le Parlement aurait la possibilité de procéder sans désemparer à l'établissement du budget de 1892 et au vote définitif du tarif des douanes.

LA SÉANCE

Paris, 26 décembre.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le département de la Charente-Inférieure est désigné pour élire un sénateur en remplacement de M. Didier, inamovible, décédé.

Le Régime Douanier

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, portant autorisation de proroger certaines clauses des traités ou conventions avec le Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et Norwège, et la Suisse, et fixant le régime douanier qui pourra être appliqué le 1er février 1892, à l'entrée en France, aux produits des pays qui bénéficient actuellement des tarifs conventionnels.

M. Griffe critique le langage tenu à la tribune de la Chambre par le ministre des affaires étrangères, principalement au sujet des vignobles. Ce langage, dit-il, ne peut qu'encourager l'Espagne à la résistance.

M. Ribot répond qu'il ne peut accepter les observations de M. Griffe. Le gouvernement n'a jamais été humble et il a le sentiment de la grandeur et des intérêts de la France.

Il est de l'intérêt de l'œuvre votée par le Parlement de ne pas rompre brusquement avec les nations amies, mais le gouvernement tient à conserver sa liberté vis-à-vis des Chambres, dans l'intérêt supérieur du pays (Applaudissements).

M. Tirard proteste contre l'allégation disant que les traités de commerce étaient une cause d'instabilité.

M. Lacombe demande au gouvernement d'appliquer le tarif minimum tant que les circonstances qui l'ont motivé ne seront pas modifiées.

Les articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

L'Approvisionnement des Places fortes

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi ayant pour objet d'assurer l'approvisionnement de la population civile des places fortes en cas de guerre,

M. Lourties dit qu'il s'agit seulement de savoir si, comme le demande la commission, la dépense totale sera mise à la charge de l'Etat ou, comme le propose le gouvernement, une part contributive sera demandée aux villes.

M. Bernard demande que toutes les dépenses soient mises à la charge de l'Etat.

M. de Freycinet déclare que la nécessité de constituer des approvisionnements a été reconnue à la suite de la guerre.

Il importe de donner au ministre la possibilité de constituer ces approvisionnements.

En raison de l'importance de la population civile de certaines places fortes, il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer des vivres au moins pour six semaines. Des précautions doivent donc être prises à l'avance ; reste à savoir qui paiera ces approvisionnements.

La ville de Paris a toujours accepté sa part de ces dépenses. Les autres villes doivent également prendre leur part d'une charge qui est relativement minime puisqu'elle ne serait que de 21,000 francs pour Lyon.

Il est naturel que ces villes participent aux charges qui ont pour effet leur défense.

M. Magnier déclare que les dépenses doivent être seulement supportées par l'Etat.

M. le général Jappy estime que la France entière devrait payer ces dépenses.

L'article premier du projet de loi est adopté.

L'article 2 de la commission mettant ces dépenses entièrement à la charge de l'Etat, est également adopté.

Le Rapport sur le Budget

M. Tolain demande quand aura lieu la distribution du rapport sur le budget.

M. Le Royer répond que cette distribution aura lieu demain matin.

M. Boulanger, rapporteur général, se déclare prêt à la discussion.

M. Rouvier demande que la discussion ait lieu lundi à 2 heures.

M. Franck-Chauveau se plaint que le budget soit toujours envoyé trop tard et demande l'ajournement à la rentrée.

M. Rouvier déclare que s'il a demandé à commencer la discussion lundi, il n'a pas eu l'intention de la limiter, malgré tout le désir du gouvernement d'éviter des douzièmes provisoires.

M. Buffet appuie la motion d'ajournement.

M. Buffet prétend que le gouvernement a peur de la majorité de la Chambre.

M. de Freycinet proteste contre les paroles de M. Buffet et déclare que le gouvernement a toujours voulu marcher d'accord avec la majorité de la Chambre et du Sénat et maintenir l'accord entre les deux Chambres.

M. le président du conseil croit que le devoir du Sénat est de faire tout son possible pour faire aboutir le budget. En fixant la discussion à lundi, on ne porte aucunement atteinte à la dignité du Sénat. S'il ne termine pas la discussion, il aura au moins fait preuve de bonne volonté, et l'opinion publique appréciera.

L'ajournement proposé par M. Franck-Chauveau est repoussé par 147 voix contre 101.

La discussion du budget est fixée à mardi.

Le Sénat s'ajourne à lundi 3 heures.

La séance est levée à 5 heures 20.

ETRANGER

Les anarchistes d'Espagne

Madrid, 26 décembre.

Pendant la messe de minuit à Valence, quatre pétards ont éclaté dans différents endroits. Plusieurs personnes ont été blessées. Un pétard placé derrière le maître-autel de la chapelle contiguë à la cathédrale a détruit complètement le maître-autel. Un autre pétard a été trouvé dans l'église San-Andrès. Deux individus ont été arrêtés.

Traité de commerce Italo-Suisse

Berne, 26 décembre.

Le gouvernement fédéral continue à échanger des notes avec le gouvernement italien en vue de la conclusion d'un traité de commerce. Toutefois, rien des négociations engagées ne sera rendu public avant la réunion à Zurich des délégués italiens et suisses.

Au Chili

Santiago, 26 décembre.

La pacification des esprits au Chili devient de plus en plus complète.

Afin de faire disparaître les derniers germes de mécontentement et de discorde, le gouvernement provisoire, avant de se retirer, a présenté hier au Sénat un projet d'amnistie pour les balmacedistes.

Emeute à Pernambuco

Rio-de-Janeiro, 26 décembre.

Une tentative d'émeute s'est produite dans la ville de Pernambuco.

Les troupes du gouvernement ont dispersé les émeutiers, qui se sont enfuis dans la campagne, laissant dans les rues de la ville un grand nombre de morts.

Dépêches Diverses

ARRESTATION D'UN BANDIT

Ajaccio, 26 décembre.

Le bandit Risterucci, qui était recherché pour incendies volontaires et tentatives de meurtre, a été capturé dans un maquis, près de Casevecchi. Cet homme était redouté dans la région. Il avait été arrêté, la première fois, le 10 novembre et enfermé dans une chambre de sûreté à la caserne Piétroso. Il était parvenu à s'échapper en pratiquant une ouverture dans le toit.

ÉPIDÉMIE DE RAGE

Carcassonne, 26 décembre.

Une véritable épidémie de rage frappe depuis quelques jours parmi les animaux de la commune de Pépieux, arrondissement de Carcassonne. On a dû abattre quarante chiens ou chats, et jusqu'à des brebis que l'on supposait atteints d'hydrophobie. Quelques accidents de personnes ont même eut lieu : un homme de trente-cinq ans a été mordu par un chien. Il est parti pour Paris où il suivra le traitement de M. Pasteur.

LES OUVRIERS DES TABACS

Paris, 26 décembre.

Le congrès des ouvriers et ouvrières des manufactures des tabacs, dans lequel sont représentées vingt manufactures, notamment celles de Paris, Lyon, Marseille, Dijon, Nice, a exprimé aujourd'hui le vœu de voir l'administration fixer les retraites à 720 fr. pour les hommes et 540 fr. pour les femmes au bout de 25 ans de services et 55 ans d'âge.

UN PARRICIDE

Le Teil, 26 décembre.

La nuit de Noël Viviers a été ensanglantée par un parricide, qui a provoqué dans toute la contrée la plus vive émotion.

Un ouvrier des usines de Lafarge, Bernard Sartre, était allé avec son père faire le réveillon à Lafarge chez un de ses camarades, M. Lamothe.

Bernard Sartre avait, on ne sait pour quel motif, emporté un fusil.

Le repas se passa bien et aucun incident ne se produisit qui pût faire prévoir un drame sanglant.

Le père et le fils sortirent ensemble pour rentrer chez eux, à Viviers. Le fils était pris de vin et tenait à son père des propos sur lesquels celui-ci crut devoir lui adresser quelques observations.

Les réponses de M. Sartre père ne furent pas du goût de Bernard ; il éleva la voix, injuria son père, le menaça de mort.

La discussion continua sur ce ton et bientôt l'exaspération de Bernard Sartre fut à son comble.

L'alcool faisait son œuvre et il était impossible de le calmer.

Soudain, un coup de feu retentit, un seul, Bernard Sartre venait d'assassiner son père.

Le malheureux était tombé foudroyé par la charge qu'il avait reçue à bout portant.

On accourut : on s'assura de la personne de l'assassin qui, tout d'abord, paraissait ne pas se rendre compte de la gravité de l'acte criminel qu'il venait de commettre.

En même temps, des personnes dévouées tentaient de prodiguer des soins à la victime, mais c'était peine perdue, la mort avait été instantanée. On n'avait plus entre les mains qu'un cadavre ensanglanté.

Ce matin, le parquet s'est transporté sur le théâtre du crime : on a longuement interrogé Bernard Sartre qui prétend ne pas avoir eu l'intention d'assassiner son père.

Il dit qu'il l'a simplement menacé et que celui-ci, en se débattant, a fait partir le coup.

Une enquête est ouverte, mais il est douteux qu'elle confirme l'exactitude de la version de Bernard Sartre : en effet, l'accident ne pouvait résulter que d'un corps à corps que le jeune homme aurait eu avec son père.

Le Crime du boulevard du Temple

LES AVEUX DE L'ASSASSIN

NOUVEAUX DÉTAILS

Paris, 26 décembre.

Anastay a avoué comme nous l'avons dit hier, en présence de M. Gévelot, député de l'Orne. Avant ses aveux, il affectait une attitude assez calme.

Au service anthropométrique

Aux agents qui le surveillaient à la sûreté, il disait qu'il était victime d'une époutantable erreur. La fatalité, suivant lui, s'acharnait après sa personne.

Il est d'habitude, dit la *Lanterne*, chaque fois qu'un individu est arrêté sous l'inculpation d'assassinat, qu'il soit immédiatement conduit au service anthropométrique de M. Alphonse Bertillon.

Anastay mis en présence de ce dernier, se contenta de sourire, puis lorsqu'on l'invita à enlever ses bottines, ses chaussettes et son veston, il eut un moment d'hésitation qui dura à peine quelques secondes. D'un mouvement nonchalant, il jeta son pardessus sur le banc, enleva vivement ses chaussures puis, quand il fut pieds nus et en bras de chemise, il s'écria d'une voix étouffée : « Etes-vous content? Vous allez mesurer un innocent. »

Les employés de M. Bertillon prirent toutes les mesures d'usage, la longueur des bras, des pieds, la largeur de la tête, etc., etc... Une fiche fut faite, et l'employé, en la plaçant dans un casier, dicta ces mots à son voisin qui les écrivit sur un registre :

« Louis-François Anastay, né à Lyon, le « 12 juin 1866, inculpé d'assassinat sur les « personnes de Mme la baronne Dellard et « Delphine Houbre le 4 décembre 1891 et « arrêté le 24 décembre de la même année, « 19, rue de Valois, ancien sous-lieutenant « au 158e régiment de ligne à Lyon. »

M. Bertillon fit ensuite amener l'assassin dans son bureau, où il l'invita à se déshabiller complètement.

Anastay porte à la cuisse gauche une forte égratignure et, sur plusieurs parties du corps, de nombreuses cicatrices. Il est atteint d'un herpès assez prononcé et d'une maladie vénérienne.

— Quel mal vous vous donnez, disait-il sans cesse ; et quels désagréments vous vous réservez quand mon innocence éclatera au grand jour.

L'assassin fut ensuite mené dans l'atelier de photographie. Une centaine de portraits furent pris. On le photographia debout et assis, de face et de profil, avec et sans son pardessus.

Ces portraits doivent être envoyés demain au chef de la Sûreté de Lyon pour les présenter aux employés du Grand-Bazar et à la marchande de gants.

A dix heures, Anastay était réintégré dans sa cellule au Dépôt.

Pendant ce temps, dans la cour de la Permanence, des voitures cellulaires venaient se masser devant le bâtiment où tant d'assassins ont été amenés.

A midi dix, la grande porte s'ouvrit. Des femmes, des hommes montèrent dans les paniers à salades devant les conduire soit à Saint-Lazare, soit à Mazas.

L'*Eclair* cite un de ses mots au service anthropométrique :

Pendant qu'on le photographiait, il bougea, on refit une autre épreuve. M. Bertillon lui dit :

— C'est six sous que vous allez coûter de plus à l'Etat.

Il répondit :

— Bah ! il y a les fonds secrets.

Dans la matinée, installé dans le bureau du secrétaire, les jambes croisées, renversé dans un fauteuil, on eût dit un employé flânant. Cependant, son visage trahissait un certain abattement, il avait perdu son teint vermeil, la fatigue tirait ses traits, et ses yeux clignotaient, rouges et enflammés.

La torpeur n'allait pas tarder à avoir raison de sa bête : il se produisait en cet homme, tendu depuis vingt jours, un phénomène de relâchement, de laisser-aller. La veille, durant le trajet en voiture pour la confrontation, il s'était, entre les agents, lourdement endormi.

L'*Eclair* ajoute que sa santé s'était altérée dans ses débauches ; la visite sanitaire qu'il a subie hier a dévoilé des désordres épouvantables. Sa maladie d'yeux n'a peut-être pas d'autre origine.

Et notre confrère poursuit en racontant

Le Dîner après le Crime

Ce qui est surprenant, c'est cette subite défection de son audace. Jusque-là, il avait fait preuve d'un incroyable sang-froid. Ah ! c'était un homme de décision que ce petit homme rablé ; l'air d'un gommeux las, très soigneux de sa personne ! Il lui avait fallu de l'estomac pour aller dîner en ville, quand le sang de sa victime se voyait encore humide, sur son pardessus mal essuyé. Et c'est qu'il ne tremblait pas chez Mme Labbé-Deslattes !

Il l'avait choisie pour son hôtesse, mais la veille comme il cherchait la victime à dépouiller, il avait failli faire choix d'elle.

A onze heures du matin, le 3, il montait chez cette dame qui vit avec son fils, ancien condisciple d'Anastay à Charlemagne. La concierge l'arrêta. Il se détourna et lui dit : « C'est moi, ne me reconnaissez-vous pas ? » Il montait en hâte, la concierge rassurée le laissa aller.

Il trouva Mme Labbé-Deslattes seule ; il amena la conversation sur les heures de présence de son fils, sur ses rentes. Il s'informa si elle les avait touchées ; elle lui répondit négativement, et ce renseignement reçu il s'éloigna, à la recherche d'une autre proie. Ce fut ainsi que Mme Dellard lui revint à l'esprit. Après avoir balancé entre elle et les Caboret, il se décida pour elle.

Une demi-heure après le crime, il était à nouveau chez Mme Labbé-Deslattes, lavé, comme il l'a dit, souriant, très calme, sans qu'un pli de son ajustement fût dérangé, sans qu'une tache souillât son col ou ses manchettes, et ce hasard est encore fabuleux : le sang dut jaillir à gros bouillons, par quel miracle s'en put-il garer et n'avoir pour toute éclaboussure que quelques gouttes sur son pardessus ?

Lorsque le fils Labbé rentra, après avoir exprimé sa joie de revoir un ancien camarade, il lui apprit que sur le boulevard du Temple, il y avait un grand rassemblement. « Ah ! demanda très naturellement Anastay, qu'y a-t-il donc ? — Je crois, répondit le jeune homme, que c'est une femme qui s'est jetée par la fenêtre... » — La malheureuse ! dit Anastay, d'un air compatissant, puis la conversation tourna et l'on aborda des sujets moins macabres.

Au reste, l'heure de se mettre à table était arrivée. Prié de rester, Anastay s'était laissé faire doucement violence. Il fut, durant le repas, d'un naturel parfait, tout à la conversation ; il mangea de bon appétit, but peu. Et ayant fumé une cigarette, en causant légèrement, dans un tête-à-tête avec son ami, de la vie de garnison à Lyon et des galantes aventures qu'on y trouve, il déclara ne point vouloir plus longtemps abuser de ses hôtes et, de bonne heure, se retira.

A onze heures, il était rentré à l'hôtel de la rue Notre-Dame-des-Victoires, indifférent à la rumeur qui se répandait sur les boulevards d'un double crime au boulevard du Temple.

Le lendemain, un peu avant midi, dans la foule des badauds qui se pressaient devant la porte du 42, un sous-lieutenant du 158e de ligne s'arrêta quelques instants, écouta les conversations de l'air d'un homme qui quête du regard un renseignement. On faisait sur l'auteur présumé du crime des suppositions absolument folles ; il s'éloigna, les mains dans ses poches, traversa le boulevard et entra au 57. C'était Anastay qui venait rendre une nouvelle visite.... On lit fête à son uniforme, on le retint à déjeuner. On parla du crime commis en face. « C'est effrayant, disait Mme Labbé-Deslattes, mais il n'y a plus de sécurité ! En plein jour, un crime pareil... c'est abominable...» — N'allez-vous pas avoir peur à présent ? lui dit-il d'un air dégagé.

Ce récit est complété par celui du *Matin*, dont un rédacteur est allé

Chez Mme Labbé-Deslattes

Nous avons vu hier soir Mme Labbé-Deslattes, chez laquelle Anastay a dîné le soir du crime. Comme nous l'avons dit en commençant, cette dame est veuve d'un commandant de gendarmerie. Son fils est employé au Comptoir d'escompte. Le commandant Labbé-Deslattes a, pendant la Commune, sauvé le commissaire de police Macé, qui devait devenir plus tard chef de la sûreté, au moment où les Fédérés allaient le précipiter dans le canal Saint-Martin, avec le sergent de ville Vizentini.

— Anastay, nous dit Mme Labbé-Deslattes, a fait ses études au lycée Charlemagne avec mon fils ; ils ont même passé leur baccalauréat ensemble. Il était un peu délaissé par sa famille et ne connaissait guère que nous. Ainsi, lorsqu'il était à Saint-Cyr et qu'il venait à Paris, il déjeunait et dînait à la maison. Mon mari l'aimait beaucoup, et il s'intéressait à lui comme à son propre fils. Quand Louis fut nommé sous-lieutenant à Lyon, il vint nous faire ses adieux ; plus tard, nous reçûmes de lui plusieurs lettres.

En partant, il nous avait laissé sa photographie en élève de l'école de Saint-Cyr. C'était un garçon charmant, aimable et rieur, et, jusqu'au dernier moment, nous n'avons pu croire à sa culpabilité.

Au mois d'août dernier, mon fils a reçu de lui une lettre dans laquelle il lui demandait 50 fr., en lui faisant part de ses embarras pécuniaires.

J'ai revu Louis Anastay le 4 décembre, c'est-à-dire le matin même du crime. Il est venu vers onze heures et m'a demandé si ma pension, comme veuve d'officier supérieur, était réglée, si je possédais mon titre et quand j'avais touché le premier trimestre. Je lui répondis que par ce temps de crimes et de vols, je ne voulais pas avoir chez moi de papiers importants ni d'argent, que je déposais à la Banque, où mon fils est employé, tout ce que j'avais de précieux. J'ajoutai même : « On peut venir m'assassiner si l'on veut, on ne trouvera pas chez moi plus de 100 fr. »

Anastay partit en me disant qu'il viendrait peut-être dîner à la maison. En effet, un peu après cinq heures il revenait, très calme, son parapluie à la main. Il attendit mon fils qui ne rentra qu'à six heures et demie. Quand il le vit, il se jeta dans ses bras et l'embrassa avec effusion. Nous nous mîmes à table vers sept heures et demie. Pendant toute la durée du repas, Anastay se montra très gai ; il se livra même à des jeux d'esprit, et, cependant, il venait d'assassiner Mme Dellard !

Il nous quitta à onze heures et mon fils alla l'accompagner jusqu'à la rue des Filles-du Calvaire, où il prit l'omnibus.

En arrivant, mon fils lui avait dit : « C'est curieux, ce rassemblement qu'il y a sur le boulevard du Temple. Je n'ai pas pu savoir ce que c'était. » Et Anastay de lui répondre : « Je crois que c'est une jeune fille qu'on a jetée par la fenêtre. »

Anastay est venu nous voir le lendemain en tenue de sous-lieutenant ; nous l'avons vu plusieurs autres fois, mais jamais nous n'avons observé dans sa physionomie rien qui pût trahir son épouvantable secret.

Chez M. Dellard

Avant les aveux, l'*Intransigeant* avait interviewé M. Dellard :

Le fils de la victime s'est réfugié chez un parent, M. Gévelot. C'est un homme d'une quarantaine d'années, à l'allure énergique, mais les yeux cerclés de bistre, ont conservé la trace des larmes :

— Je suis sûr, absolument sûr, nous a-t-il dit, que c'est bien ce misérable qui a égorgé ma pauvre mère. Son attitude, certaines hésitations, son système de défense, tout le condamne. Eh ! puis, un sentiment indéfinissable me le dit. Lorsque je suis en sa présence, mon cœur bat à se rompre, voyez-vous. Ah ! le bandit, lui qui me doit tout.

« Vous devez comprendre ma réserve, ajoute M. Dellard avec des sanglots dans la voix. Il m'est pénible de parler du douloureux événement. De plus, que vous apprendre, du reste, que vous ne sachiez déjà ? Il me semble que la culpabilité d'Anastay éclate à tous les yeux. Et ce n'est pas tout.

« L'enquête n'a encore porté que sur un point, mais il y en a encore beaucoup d'autres à éclaircir et les charges vont s'accumuler sur sa tête, vous allez voir. Les renseignements vont arriver du côté de Lyon. On va connaître toutes ses sales histoires de régiment.

« Pour moi, je n'aurai nulle trêve que je n'aie vengé ma pauvre mère, et je la vengerai, continue énergiquement M. Dellard, le poing tendu, menaçant. Du matin au soir je cours, en quête de renseignements. La nuit, je songe à ce que je ferai le lendemain. Je ne m'arrêterai que lorsque la justice aura terminé son œuvre de réparation, si je puis employer un pareil terme en parlant d'une douleur que jamais aucune consolation ne pourra calmer. »

Chez M. Gévelot

L'*Echo de Paris*, de son côté, a vu M. Gévelot, auquel l'assassin a fait ses aveux :

Au moment où nous nous présentons, 10, rue de Clichy, le valet de chambre de M. Gévelot aide son maître à quitter son pardessus. Il est neuf heures, et M. Gévelot rentre seulement de la Sûreté.

— Vous aurez mes impressions toutes fraîches, nous dit le député de l'Orne. Je quitte Anastay ; pauvre diable ! le crime qu'il a commis est horrible, et cependant je ne puis m'empêcher de le prendre en pitié — son repentir est vraiment sincère, et ses larmes m'ont ému.

Sur notre demande, M. Gévelot nous raconte comment il a obtenu les aveux de l'ex-sous-lieutenant.

— A trois heures, j'étais allé voir M. Goron, pour lui remettre une lettre de M. le colonel du 158e de ligne, que j'ai reçue ce matin même et qui me fournit sur la vie d'Anastay, à Lyon, des renseignements intimes très intéressants. Après quelques mi-

La Semaine Théâtrale

Rien de bien intéressant au Grand-Théâtre où *Hamlet* commence, lui aussi, à baisser pavillon devant l'indifférence des spectateurs. On l'a, si je ne me trompe, joué quatre fois, et déjà à la quatrième, il y a eu une sensible diminution de recettes. Cela confirme ce que je vous disais l'autre jour : jamais cette œuvre distinguée ne tient longtemps l'affiche. Je ne l'ai vue ici, suivie passionnément par le public, qu'en 1876. Mais, cette année-là, c'était Faure — dans tout son éclat et toute sa gloire — qui jouait Hamlet, et la merveilleuse Isaac qui lui donnait la réplique dans Ophélie. Ah ! jeunes gens, cette Isaac, qui d'ailleurs a passé à l'Opéra-Comique et à l'Opéra laissant le souvenir d'une admirable cantatrice, c'est celle-là qui aurait donné, à n'importe qui, une belle leçon de style, de virtuosité — et d'âme — dans tout ce rôle, et surtout dans une scène, la scène du livre, que personne, je crois, n'a chantée avec cette intensité, cette profondeur d'impression...

Mais, tout cela c'est de l'histoire ancienne... comme *Hamlet* va l'être dans une ou deux représentations — revenons donc au déluge, — comme l'avocat.

Ce déluge, dans tous les cas, n'est pas un déluge de nouveautés. On nous promettait, au début de la saison, monts et merveilles : ce n'est pas une, c'est trois ou quatre partitions inconnues, voire inédites, qu'on devait généreusement nous faire entendre. Si je compte bien, voilà trois mois que la saison a commencé et, en fait de nouveauté, on a joué deux fois *Etienne Marcel*, qui a paru terriblement vieilli.

* *

Je sais bien que, par contre, on vient d'inaugurer, au Grand-Théâtre de Lyon, les spectacles « corsés » qui étaient jadis la gloire et la spécialité des bonnes sous-préfectures lyriques. Hier, *Zampa* a brillé sur l'affiche en même temps que la *Favorite*. Si la qualité n'y est pas, on ne peut pas dire que la quantité manque.

Depuis le commencement de la saison, d'ailleurs, nous vivons sur le vieux fond du répertoire : *Guillaume* succède à la *Juive* qui passe la main à *Faust*, lequel la repasse aux *Huguenots*. C'est le vieux cycle, chaque fois plus vieux, — chaque fois, hélas ! moins attrayant. Si le *Lohengrin*, tout monté heureusement avec la troupe de l'an dernier, n'était pas venu apporter son regain de succès au directeur qui avait fait des pieds et des mains pour ne pas le jouer, — il n'y aurait, depuis le début de la saison, que quelques recettes de M. ou de Mme Escalaïs. — Voilà où mène le culte excessif de l'ancien répertoire.

On ne veut pas comprendre que nous en sommes rassasiés, lâs, saturés. On ne veut pas voir que ces superbes *Huguenots*, chaque année, nous les avons quinze ou vingt fois de plus sur la conscience et que ces vingt représentations, depuis quarante ans, en font huit cents. Donc un homme de soixante ans (le bel âge d'un habitué d'opéra) s'est pâmé (voyons, tenons compte des absences et des jours de grippes...) s'est pâmé plus de cinq cents fois devant le : « Tu l'as dit, oui tu m'aimes... »

Eh bien, je vous assure qu'il commence à en avoir assez, ce dilettante ; il demande autre chose et, voyez, c'est maintenant devant la phrase d'Elsa qu'il dodeline de la tête :

Tu ne sauras jamais comprendre
L'amour qui règne dans mon cœur.

Ceci a tué cela et le maire de Lyon, M. Gailleton, a bien raison quand il prétend que notre théâtre lyrique ne peut vivre qu'avec des nouveautés, toujours des nouveautés, encore des nouveautés... Il nous en avait promis un certain nombre pour cette année. Il paraît qu'il se heurte à un invincible obstacle d'inertie, ou de mauvaise volonté.

Quoi qu'il en soit, voilà trois mois, je le répète, perdus en reprises de médiocre intérêt, — et il n'est question actuellement que des répétitions d'un *Tancrède* dont l'auteur paye les costumes. Eh ! les *Malatesta* d'antan, est-ce vous qui relevez la tête ?

* *

Aux Célestins, la semaine a été plus intéressante. On y a donné le *Petit Jacques*, une pièce assez attachante, où un petit bonhomme, le jeune Schnell, a confirmé la bonne impression de son premier début sur les planches et où il a crânement donné la réplique à ses grands camarades.

Mais enfin ce n'est là qu'un drame quelconque, comme il en éclot périodiquement, régulièrement, commercialement, — jusqu'au jour où, par un coup de chance impossible à expliquer ou à prévoir, — une de ces machines part pour le grand succès, comme *Roger-la-Honte* ou la *Porteuse de pain*.

Tandis qu'à côté du *Petit Jacques* on nous a monté, chez M. Dalbert, une œuvre de tout autre valeur et dont le succès littéraire a été assez vif ; je veux parler des *Jobards*.

Les *Jobards*, en ce temps de vie pratique et de « struggle for life », ce sont les retardataires qui ont gardé au cœur le culte de ces vieilles fariboles sentimentales qui se nomment l'honneur, la probité, le scrupuleux respect de soi-même, le souci, plus scrupuleux encore, de la parfaite estime d'autrui, — et qui, pour ne faillir à rien de tout cela, acceptent volontiers, sans hésitation, sans compromission, de renoncer à une fortune mal acquise, de tomber brusquement de l'opulence à l'extrême misère — tous héroïsmes que seuls des Jobards peuvent admirer — et pratiquer.

* *

Je viens, en deux mots, de vous dire le sujet de la comédie. Les deux Jobards — le fils et la mère — renoncent à une fortune mal gagnée. Ce faisant, ils voient fatalement se rompre un riche mariage que le fils allait conclure avec une jeune demoiselle qui, elle, non plus que son papa, ne sont pas de la famille des Jobards, — oh ! non.

Les Jobards sont plongés dans le dernier degré de la misère. Les pas Jobards se consolent vite de ce mariage manqué en trouvant un gendre aussi « struggleforlifer » qu'ils peuvent l'être eux-mêmes, — et le Jobard se marie, sans amour, sans joie, — pour s'assurer, à lui et à sa mère, une petite situation, — à une autre Jobarde qui l'épouse sans enthousiasme et sans tendresse, — ils iront faire des petits Jobards dans leur trou perdu au bord des salines de l'Océan.

La pièce est parfois maladroite, parfois enfantine de construction, mais elle est « écrite » et on sent que ce sont des jeunes gens de tempérament et d'avenir qui ont mis à point ces dialogues parfois nerveusement saisis sur le vif de la laideur ou de la bêtise humaine, — MM. Guinon et Denier.

Mais elle est attristante et sèche comme, malheureusement, c'est la tendance de tout le nouveau théâtre qui se dit réaliste et qui n'est, le plus souvent, que simplement pessimiste et décourageant.

Car, enfin, elle n'est pas nouvelle cette donnée des *Jobards*. Sans remonter jusqu'à *l'Honneur et l'Argent* du père Ponsard, sans aller, plus haut, jusqu'au *Philosophe sans le savoir* du grand-père Sedaine, le théâtre est plein de ces gens désintéressés, candides, ayant la religion passionnée de la probité et qui se dépouillent jusqu'à leur dernier sou lorsque la délicatesse est en jeu et qu'il s'agit d'opter, comme le disait si bien la pièce de notre quasi compatriote viennois, entre l'honneur et l'argent.

Seulement, voilà la différence : autrefois, tout le monde, auteurs, spectateurs, intrigue, décors, costumes, criaient à ce chevalier de la probité : Tu as raison, çà te portera bonheur. Et, en effet, çà lui portait bonheur. Les affaires s'arrangeaient, un vaisseau ou un oncle lui venaient d'Amérique, on s'embrassait entre honnêtes gens, — et c'est le coquin qui s'en allait confus.

* *

C'est fini, cette fête de famille que Greuze aurait volontiers peinte. On nous apprend, à cette heure, que ce sont les chevaliers de probité qui sont des imbéciles, on nous montre, qu'en effet, ils sont les dindons de la farce humaine, — et on nous fait toucher du doigt que les coquins ont raison de n'avoir pas de scrupules, quand ils ont été assez habiles pour ne jamais aller plus loin que les marges du code pénal « et que tout a été, non pas loyalement, mais légalement fait. »

Le plus triste, c'est que cette démonstration est facile à faire. Nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour nous assurer qu'il y a, en effet, une infinité de gredins au pinacle. Les réalistes, auteurs des *Jobards* ont donc raison à leur point de vue, mais cela n'empêche pas que j'aimerais mieux l'autre point de vue, celui qui nous montrait des gens meilleurs que nous — et des gens auxquels çà portait bonheur d'être bons. Je n'irai pas jusqu'à dire que celà pouvait être de quelque influence sur le public ; tout au moins celà n'aidait pas à augmenter cette sécheresse pratique qui me fait l'effet de beaucoup trop remplacer nos anciens enthousiasmes et cette absurde et exquise chevalerie errante qui nous faisait nous emballer sur tous les dadas — les plus bêtes comme les plus beaux.

Après çà, suis-je aussi un jobard de regretter le temps où on appelait le jobard un honnête homme et le « struggleforlifer » une canaille !

* *

Bellecour a eu, avec *Orphée*, une bien belle série de représentations. Jamais, d'ailleurs, on n'avait vu, à Lyon, pareille profusion et semblable luxe de mise en scène pour ajouter à l'attrait d'une interprétation hors ligne.

Ce succès a permis de monter soigneusement *Surcouf* dont on dit le plus grand bien.

PAUL BERTNAY.

nutes d'entretien, comme j'allais me retirer, le chef de la Sûreté me dit : « Voulez-vous voir Anastay, lui parler ?... Il est dans mon cabinet... Peut-être obtiendrez-vous de lui l'aveu de son crime. » J'acceptai, et M. Goron me laissa seul avec le criminel.

Je m'assis alors à côté de lui et je fis appel à ce qui pouvait lui rester de cœur et d'honneur. « C'est un ancien soldat qui vous parle, lui dis-je ; vous avez été officier ; il n'est pas possible qu'il ne reste pas au fond de vous ni honneur ni courage. Quoi, vous voulez qu'on dise : Un officier a eu la lâcheté de tuer une vieille femme et tremble devant l'expiation ? Il ment pour sauver sa tête ? »

Que lui dis-je encore, reprend M. Gévelot, je ne sais plus ; mais vous voyez le thème que j'ai développé ; pendant une heure, une heure entière, je lui ai parlé ainsi. Et peu à peu, je le sentais mollir, faiblir ; je le voyais prêt de pleurer... Alors, je me levai et m'en allai en disant à M. Goron : « Veillez sur lui, il va avouer. » A peine venais-je de rentrer ici, qu'un agent vint me chercher : « Anastay veut avouer ; mais il ne parlera que devant vous : M. Goron vous attend. » Je remontai en voiture et arrivai à la Sûreté. Anastay était encore dans le cabinet du chef de la Sûreté, assis dans le même fauteuil ; mais pâle, défait, accablé.

« Anastay, lui dis-je en entrant, vous avez demandé à me parler, me voilà. Qu'avez-vous à me dire ? » Il essaya de se lever ; mais il n'eu eut pas la force, il s'écroula dans le fauteuil et, le corps secoué de sanglots, le visage baigné de larmes, il cria : « Oui... c'est moi... c'est moi... misérable... misérable...

Debout, muets, profondément émus, nous attendions. Lorsqu'il fut plus calme, je lui dis : « Parlez, Anastay, nous vous écoutons avec pitié. » Alors, sans chercher d'excuses, sans essayer d'atténuer l'horreur de son crime, avec sincérité, il nous raconta toute la scène du meurtre ; il nous dit qu'il était venu à Paris avec l'intention bien arrêtée de tuer la baronne Dellard pour la voler, uniquement pour la voler, afin de pouvoir payer ses dettes et subvenir aux dépenses de sa maîtresse, qu'il adore, et qu'il craignait de perdre, s'il ne lui donnait pas d'argent.

Comme il n'était pas venu à Paris depuis deux ans, et qu'il ignorait que Mme Dellard eût changé d'adresse, il se présenta, 6, rue des Filles-du-Calvaire et, sans rien demander au concierga, il monta directement à l'ancien appartement de la baronne, Mais là, comme au boulevard du Temple, il se trompa d'étage et sonna au troisième. Une dame vint lui ouvrir et répondit à la question du meurtrier que la baronne Dellard n'habitait plus la maison.

Notez, nous fait remarquer M. Gévelot, qu'on ignorait ce détail qui n'a été revélé que par Anastay. Avouez qu'il est singulier que cette personne, dont la déposition avait une grande importance, ne se soit pas déclarée.

Anastay ne se fait aucune illusion sur le sort qui l'attend ; il sait qu'il sera guillotiné et le dit, ajoutant qu'il mourra courageusement. « Si vous n'étiez venu me v ir, m'a-t-il déclaré, jamais je n'aurais avoué ; je me serais toujours proclamé innocent même devant l'échafaud et bien des gens se seraient dit : « Peut-être n'était-il pas coupable ! Je n'aurais peut-être pas sauvé mon honneur en agissant ainsi, mais j'aurais sans doute évité qu'une honte trop grande retombât sur le corps des officiers. Je ne pouvais me faire à cette idée qu'un officier avouât qu'il était un assassin.

LE RÉCIT D'ANASTAY

Voici maintenant en quels termes Anastay s'est exprimé pour raconter son crime :

Le Crime

Le 4 décembre, à quatre heures de l'après-midi, je suis bien allé au numéro 6 de la rue des Filles-du-Calvaire, croyant que Mme Dellard habitait toujours à cette adresse, puis je me suis rendu au numéro 42 du boulevard du Temple.

Je suis resté un quart-d'heure avec Mme la baronne Dellard ; je lui ai demandé de vouloir bien me prêter les dix-huit cents francs dont j'avais besoin.

Je n'avais point de serviette, mais je tenais à la main un parapluie neuf acheté à Lyon. En partant de mon hôtel, j'avais mis mon grand couteau dans la poche intérieure de mon pardessus, et le petit dans la poche de mon pantalon.

Je ne me suis déganté de la main droite qu'après avoir frappé Mme Dellard et sa bonne. Je n'ai absolument rien pris chez ma victime.

Quand je me suis sauvé, oubliant mon gant et mon couteau, je savais parfaitement que Delphine Houbre n'était pas morte. J'ai eu un moment d'affolement, j'ai descendu l'escalier très précipitamment ; mais, arrivé dans la cour, j'ai fait un violent effort sur moi-même et j'ai repris tout mon sang-froid. J'ai parfaitement entendu la bonne qui appelait au secours par la fenêtre. A ce moment, j'avais déjà franchi le seuil de la porte cochère, mais je suis revenu sur mes pas pour demander à la fille de la concierge ce qui se passait dans la maison. « Il y a des « voleurs chez vous, lui ai-je dit, fermez « donc votre porte ». Et j'ai essayé de tirer moi-même le battant de la porte cochère, mais Mme Florentin m'a repoussé en s'écriant : « Laissez-donc cela, c'est mon affaire. » Je me suis alors éloigné le plus tranquillement du monde, mon parapluie sous le bras ; c'est cet objet que la plupart des témoins ont pris pour une serviette. Une fois dehors, j'ai commencé par me débarrasser de mon petit couteau en le jetant dans une bouche d'égoût, puis je suis entré dans le chalet de nécessité qui se trouve en face du Cirque d'Hiver.

Je n'avais que très peu de sang sur mes vêtements. J'ai pris une cabine-toilette, je me suis lavé les mains et j'ai ensuite nettoyé les manches et les parements de mon pardessus.

A 5 heures 1/4, j'étais chez Mme Labbé Deslattes, au 57 du boulevard Beaumarchais.

Louis Anastay a terminé cette courte déclaration par ces mots étranges, qui dénotent un certain trouble cérébral.

— Je m'attendais à être confronté aujourd'hui avec le cadavre de Mme Dellard. Je m'étais préparé à cet événement, et je vous assure bien que, devant ma victime, pas un muscle de mon visage n'aurait tressailli. Vous auriez vu si l'on aurait continué d'accuser d'assassinat un officier de l'armée française. Si je n'avais pas avoué, j'aurais tout de même été condamné à mort ; j'aurais marché crânement à la guillotine, et comme la peine capitale aurait été prononcée contre moi sans preuves matérielles, on aurait dit : « Anastay est mort innocent. » L'honneur, au moins, demeurait sauf.

Dans la soirée, le sous-lieutenant assassin a renouvelé ses aveux en présence de M. le juge d'instruction Poncet.

LA JURIDICTION

On sait que le sous-lieutenant Louis-François Anastay a été mis en non-activité de service pour infirmité temporaire.

Lorsque l'instruction sera terminée et que la responsabilité sera établie, il s'agira de savoir si le jeune officier doit passer devant la juridiction civile ou devant la juridiction militaire.

L'article 56 du Code de justice militaire dit :

Seront justiciables des conseils de guerre, des divisions territoriales en état de paix, pour tous crimes et délits, les officiers de tous grades pendant qu'ils sont en activité de service ou portés présents sur les contrôles de l'armée ou détachés pour un service spécial.

Le commentaire sur le code de justice militaire précise en ces termes la signification de ces dispositions légales :

Sont justiciables des conseils de guerre des divisions territoriales en état de paix, pour tous crimes et délits, les individus appartenant à l'armée et qui ne sont ni en congé, ni en permission, ni en non activité, ni en disponibilité, ni en réforme, ni portés absents comme déserteurs.

Ajoutons que, suivant la loi du 19 mai 1834, « la non-activité et la position de l'officier hors cadre et sans emploi. »

Cette position étant celle du sous-lieutenant Anastay, celui ci ne sera donc pas, au cas, naturellement, où sa responsabilité sera établie, justiciable du conseil de guerre, et il devra comparaître devant la cour d'assises comme y a comparu il y a quelques années, dans des circonstances à peu près analogues, le caporal Géomay.

NOTRE ENQUÊTE A LYON

Les aveux de l'assassin du boulevard du Temple ont arrêté les recherches faites à Lyon pour découvrir les relations, et faire connaître le passé de ce peu recommandable personnage.

Nous avons, hier, très longuement parlé de lui, aujourd'hui nous nous bornerons à donner quelques détails sur sa vie, certains d'être agréables à nos lecteurs vivement intéressés par le drame du boulevard du Temple, l'arrestation et les aveux de l'assassin.

L'Assassin

François-Louis Anastay, est né le 12 juin 1866, à la Croix-Rousse, où son père était établi pharmacien. En 1870, il alla avec sa famille habiter Paris. Après d'assez bonnes études au Lycée Charlemagne, il entra à Saint-Cyr en 1887, en sortit deux ans après et fut envoyé au 158e régiment d'infanterie à Lyon.

Quoique assez peu estimé par ses supérieurs, il était très aimé par les sous-officiers et soldats. Ne s'intéressant nullement aux choses de son métier, paraissant le moins souvent possible à la caserne, il se montrait peu sévère, et ayant beaucoup à se faire pardonner, ne punissait jamais ses hommes. C'était un bon type, disent les soldats de sa compagnie, que la nouvelle de son arrestation a profondément étonnée. Sans ses aveux, personne dans sa compagnie ne l'aurait cru coupable.

On l'avait vu partir le 28 novembre dernier, heureux et gai d'être enfin débarrassé, comme il le disait, distribuant des poignées de mains à tous, encourageant les uns, complimentant les autres.

— Je suis de la classe, dit-il à un jeune soldat qui balayait la cour au moment de son départ ; mon pauvre vieux, vous en avez encore pour longtemps à jouer du balai !

Et il partit en riant, laissant les hommes charmés par cette franche gaîté, par ses airs d'officier bon garçon et pas fier.

S'il était aimé des soldats, il était en revanche peu estimé par les officiers, surtout par ses supérieurs.

Il agissait avec une grande désinvolture, arrivant sur le champ de manœuvres à la caserne, la plupart du temps avec de longs retards. On lui reprochait ses dépenses exagérées, les moyens peu honnêtes qu'il employait pour se procurer, soit du crédit, soit de l'argent. Un fournisseur grincheux alla un jour se plaindre au colonel de ses procédés, et le mot escroquerie fut prononcé. Toutefois on parvint à étouffer l'affaire.

Le départ d'Anastay fût un soulagement pour ses chefs, qui redoutaient qu'un esclandre vînt compromettre le régiment. Ils avaient bien jugé leur homme.

Son Arrestation

Le parquet de la Seine a été informé de son arrivée à Paris d'une façon assez singulière,

On sait que les officiers en non activité doivent, aussitôt qu'ils se fixent dans une résidence, aller rendre visite au commandant d'armes, laisser leur adresse et indiquer même le numéro de l'étage où ils logent. Anastay se conforma à cette règle et se rendit auprès du commandant d'armes. Cet officier général est un ami de la famille Dellard. Il y a quatre jours, M. Paul Dellard étant allé le voir, lui parla incidemment d'un sien ami, Louis Anastay, sous-lieutenant au 158e d'infanterie à Lyon.

— Mais cet officier est ici, s'écria le général, il est en non activité, et son dossier me l'indique comme un homme peu recommandable.

Ces mots donnèrent l'éveil à M. Dellard, le signalement de l'assassin correspondait à celui de son ami, de plus il s'étonna qu'Anastay, depuis trois semaines à Paris, ne fût pas encore allé le voir, surtout après le deuil qui venait de le frapper. Il se rendit aussitôt auprès du juge d'instruction, M. Poncet, et lui fit part de ses soupçons.

On ouvrit une information. Anastay fut surveillé, filé pendant trois jours. On sait le reste.

Regrettable négligence

Si son arrestation n'a pas été opérée plus tôt, si on a tant cherché l'assassin, cela tient à une négligence.

Quelques jours après, quand on sut que l'assassin avait acheté son couteau à Lyon, et que les journaux donnèrent son signalement très exact, Mme Perrin, la propriétaire d'Anastay ne put s'empêcher de dire à ses voisins :

— Mais, c'est le portrait de mon ancien locataire, le sous-lieutenant parti depuis huit jours.

Cette dame chargea même une voisine d'aller faire part de ses soupçons à M. Ramondenc.

Malheureusement, l'intermédiaire, obligée de partir brusquement en voyage, oublia complètement la mission dont elle était chargée.

Si elle fût allé à la Sûreté à ce moment, l'arrestation d'Anastay eût été devancée de huit jours.

L'Enquête à Lyon

Anastay ayant fait des aveux, ne sera pas ramené à Lyon, comme on l'avait dit tout d'abord, pour être confronté avec les témoins. Ceux-ci, même, ne seront appelés à Paris que pour venir témoigner devant la cour d'assises.

Auparavant, on leur montrera simplement la photographie de l'assassin, que M. Vial recevra aujourd'hui, et ils auront à reconnaître celui qui fut leur client.

M. Cachet, l'employé du Grand-Bazar, dont la déposition, habilement exploitée par le chef de la Sûreté, contribua pour beaucoup à faire un peu de lumière dans cette affaire, si embrouillée au début, s'est rendu hier à la Sûreté.

Il ne se rappelle pas avoir vendu à Anastay, ainsi que celui-ci l'a affirmé, un second couteau à lame épaisse et courte. Au Grand-Bazar, les employés se remplacent aux heures des repas, il est probable que c'est la successeur de M. Cachet qui a vu l'assassin, quand ce dernier est venu faire son second achat.

Une Anecdote

Anastay, pendant son séjour, paraît avoir mené une joyeuse existence. Il a même été le héros d'une petite aventure qui faillit mal tourner pour lui et amener sa mise en non activité par retrait d'emploi.

Vers le milieu du mois de septembre, le sous-lieutenant, la poche lestée de quelques louis gagnés à Charbonnières, s'en fut, en compagnie de trois femmes, dont une demi-mondaine très connue à Lyon, souper dans un établissement du centre de la ville.

A la fin du repas au cours duquel on avait sablé force bouteilles de champagne, les convives étaient très surexcités. Anastay, trouva plaisant de jeter par la fenêtre du cabinet où il se trouvait des bouteilles vides et des assiettes. Un attroupement se forma devant le café, des passants atteints par les projectiles répondirent en jetant des pierres, et le patron de l'établissement intervenant à son tour, vint prier son trop fantaisiste client de régler sa note et de sortir.

Anastay répondit par des injures, mit le restaurateur à la porte et continua à briser la vaisselle et, à jeter les débris au dehors.

Les gardiens de la paix furent requis. Ils essayèrent de faire entendre raison au tapageur et ne pouvant y réussir, prirent le sage parti de le conduire au poste.

Là Anastay reprit son sang-froid, il déclina ses nom et qualité, fit des excuses aux agents et fut remis en liberté après une courte détention.

Le lendemain, le major de la garnison informé de ces faits scandaleux, ouvrit une enquête, à la suite de laquelle il infligea quinze jours d'arrêts de rigueur au jeune sous-lieutenant.

Cette sévère punition calma Anastay, qui, depuis se rangea et ne fit plus parler de lui, jusqu'au jour où on découvrit qu'il était l'assassin de la baronne Dellard.

Les Lettres d'Anastay

Nous avons dit hier qu'Anastay avait, à diverses reprises écrit de Paris à Madeleine Gonzalès et à sa fiancée. Neuf de ces lettres ont été saisies et déposées au parquet.

Aussitôt arrivé à Paris, c'est à dire le 3 décembre, Anastay écrivait à sa maîtresse :

Ma chère Madeleine,

Le temps te dure certainement d'avoir de mes nouvelles. Je suis arrivé à Paris avant-hier matin. Ayant des rapports assez tendus avec mes parents, je ne suis pas descendu chez eux, mais dans un hôtel meublé, 20, rue Notre-Dame-des-Victoires. C'est là que tu m'écriras. N'oublie pas de le faire et bientôt.

Je suis triste, ma chérie, je cherche et j'espère trouver un emploi qui me permettra de vivre, car ce n'est pas avec les 79 francs que je touche chaque mois que je pourrais me suffire.

Je ne puis compter sur ma famille, elle est assez gênée. Je m'ennuie loin de toi, Je vois tout en noir. Ah ! ce maudit argent, je ferais n'importe quoi pour m'en procurer afin de payer mes dettes et me débarrasser des soucis et des ennuis qui m'accablent.

Adieu, ma chérie, donne-moi, et vite, de tes nouvelles. Ton Louis.

Quelques jours plus tard, le 8 décembre, Anastay n'ayant pas reçu de réponse, écrivait de nouveau cette lettre intéressée :

Ma chère Mad.

Tu ne me réponds pas, que deviens-tu donc ? Je crains que tu ne sois malade. Je suis tout triste depuis quelques jours, je ne sais que devenir, j'ai vainement cherché du travail et n'en ai pas trouvé. Ma petite Mad, tu serais bien gentille si tu m'envoyais un peu d'argent, car vois-tu, l'affaire sur laquelle je comptais a raté, et je suis sans un sou.

Celui qui t'adore, Louis.

Madeleine Gonzalès, prise de pitié, envoya par retour du courrier 10 francs à son indigne amant.

Tout en restant en relations avec la pauvre fille, Anastay correspondait avec sa fiancée.

Peu avant son arrestation, il lui écrivait pour lui rappeler les projets d'union contractés par sa famille.

. . . .

Le temps me dure loin de vous. Quand pourrons-nous être pour jamais l'un à l'autre. J'ai fait déjà plusieurs visites à mon père, je lui ai parlé de vous, de votre excellente mère, de l'amour que vous m'inspirez. Je crois qu'il est à peu près convaincu et qu'il consentira à notre union. Sa seule objection est ma jeunesse et mon manque de position, car je ne lui ai pas caché mon intention de quitter l'armée.

Sous peu, ma chère Valérie, je vous écrirai qu'il a enfin dit oui, ou plutôt j'irai vous le dire moi-même, car je m'ennuie loin de vous et ai grande hâte de vous voir.

A bientôt, ma chérie, et pour toujours,

Louis Anastay.

Deux jours après la réception de cette lettre, la malheureuse jeune fille apprenait l'arrestation de celui qui se disait son fiancé.

LES ESPIONS DE SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne, 26 décembre.

Aujourd'hui vient devant le tribunal correctionnel l'affaire des espions Cooper et Bœdwell. Les couloirs du Palais de Justice ont revêtu un caractère d'animation tout particulier et bien inusité. Une foule de curieux, parmi lesquels on remarque de nombreux ouvriers de la Manufacture, sont accourus et s'entassent dans l'auditoire.

Les Prévenus

A midi 20, les gendarmes introduisent les prévenus. Walter Bœdwell et John Cooper sont correctement et simplement vêtus.

Cooper est âgé de 25 ans ; il est très calme et semble ne se soucier qu'imparfaitement des curieux regards de la foule.

Bœdwell a l'aspect plus sérieux cependant il semble attendre impatiemment l'ouverture de l'audience.

Au banc de la défense sont assis Mes Gourd, du barreau de Lyon, avocat de Cooper, et Gay, du barreau de Saint-Etienne, défenseur de Bœdwell.

L'audience est ouverte à midi 35.

Interrogatoire de Cooper

Après les formalités d'usage, le président, s'adressant à Cooper, qui dit se nommer John Samuel, lui fait savoir qu'il est inculpé d'espionnage et accusé d'avoir voulu se procurer une carabine de la cavalerie française nouveau modèle.

Cooper répond qu'il a demandé seulement le fusil russe.

Questionné sur le motif qui l'avait fait accoster l'ouvrier, M. Chaze ; il répond qu'il ignorait que celui-ci fût employé à la Manufacture ; il s'est adressé à lui par hasard. Il lui a demandé où on fabriquait le fusil russe et s'il pourrait se le procurer.

Le président fait remarquer à Cooper que cela est faux ; qu'il a demandé de la carabine de cavalerie, les trois pièces principales seulement, il est vrai, pour lesquelles il promit de porter une certaine somme à Chaze.

Cooper nie énergiquement et dit qu'il avait promis seulement 50 francs par pièce.

Quand le président demande à Cooper sa profession en Angleterre, l'accusé répond qu'il est agent légal, quelque chose comme porteur de contraintes chez les huissiers.

Invité à dire qui l'a envoyé en France, il répond que c'est sir Arisson dont il ignore la profession.

Interrogatoire de Bœdwell

Bœdwell est ensuite interrogé. Il dit qu'il est professeur de tissage à l'école technique de Coventry. Il ne connaissait pas Cooper, dit-il, avant son arrivée à St-Etienne. A titre de compatriote, il lui a prêté sa chambre pour recevoir l'ouvrier Chaze qui devait lui apporter le fusil russe. Quand il a vu le canon du fusil remis à Cooper par Chaze, il lui a dit que ce n'était pas le canon du fusil russe et qu'on l'avait trompé. Il ne sait pas autre chose et jure qu'il n'a pas fait d'espionnage pour les armes de guerre.

Audition des Témoins

L'interrogatoire des accusés est terminé. Les témoins sont entendus.

M. le colonel Peroin, directeur de la Manufacture, explique que Cooper a bien demandé à Chaze un fusil russe, mais que Chaze ne s'est pas trompé sur ses intentions, et qu'il voulait bien réellement la carabine française nouveau modèle.

L'ouvrier Chaze, M. Carton, commissaire central, M. Benad, chef de la sûreté, exposent les circonstances dans lesquelles les deux espions ont été arrêtés.

M. Auzière prononce ensuite un réquisitoire vigoureux.

LES CONDAMNATIONS

Après les plaidoiries des avocats, le tribunal rend un jugement condamnant **Cooper à quinze mois de prison** et 3,000 fr. d'amende, et **Bœdwell à deux mois de prison** et 1,000 fr. d'amende.

*L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre feuilleton l'***ABANDONNÉE.**

DÉPARTEMENTS

RHONE

Ampuis. — *Syndicat des agriculteurs.* — Une réunion générale aura lieu aujourd'hui à la mairie à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Examen des comptes de l'année écoulée. Examen des prix des engrais chimiques. Versement des cotisations.

— *Société de secours mutuels des Sapeurs-Pompiers.* — Réunion des membres honoraires et participants à deux heures du soir, dans la salle de la mairie. Ordre du jour : Nomination du bureau pour une période de deux ans.

— *La 76e Société de secours mutuels d'Ampuis.* — La cotisation du 4e trimestre 1891, de ladite société aura lieu le dimanche 3 janvier 1892, à la mairie, à deux heures du soir.

DROME

Valence. — *Noël.* — Les fêtes de Noël ont été célébrées comme d'habitude avec l'entrain accoutumé. Malgré un temps des plus désagréables et un verglas des plus dangereux, les réveillonneurs s'en sont donné à cœur joie. Dans tous les quartiers de la ville, des réunions fraternelles réunissaient familles et amis.

— *Nominations.* — M. Girard, receveur des contributions indirectes à Tain, est élevé sur place à la deuxième classe de son grade.

M. Liotard, instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de Die, est délégué à titre provisoire dans les fonctions de directeur de l'école primaire supérieure de Dieulefit en remplacement de M. Allavon.

M. Ferruit, de Vinsobres, est nommé surnuméraire de l'enregistrement de Nyons.

— *Théâtre.* — Dimanche soir, *Le Courrier de Lyon*, drame en cinq actes et six tableaux.

A l'étude : *Madame Boniface*, opéra comique en trois actes, de P. Lacôme.

— *Réclamations justifiées.* — Nos concitoyens se plaignent avec raison du mauvais entretien de nos rues ; les jours de pluies, il faudrait, pour traverser la chaussée, dans certain quartier, être un nageur émérite, ou se procurer des échasses. Les bras ne manquent cependant pas, beaucoup de travaux étant suspendus à cause du mauvais temps. Ne pourrait-on pas obvier à ces inconvénients et conserver à notre ville son renom de propreté ? Nous ne pensons pas que nos ressources budgétaires, malgré les *grands travaux*, s'opposent à donner satisfaction aux contribuables.

Signalons d'un autre côté, les économies que que la compagnie du gaz doit faire en ce moment ; si cela continue, l'on ne pourra bientôt plus circuler dans notre cité sans la traditionnelle lanterne.

Au conseil municipal de donner les ordres nécessaires pour améliorer une pareille situation.

— *Théâtre Guignol*, grand café d'Orient, avenue Victor-Hugo. Tous les soirs spectacle de famille, terminé par une parodie.

Dimanche 27, *Le Pont du Diable*, grande pièce en 2 actes et 4 tableaux.

Romans. — *Elections municipales.* — Dans son dernier numéro, notre sympathique confrère, le *Jacquemart*, publie un chaleureux appel à tous les républicains de notre ville en vue des prochaines élections municipales.

Cet appel a été entendu.

Nous savons de source sûre que les démocrates prennent toutes leurs dispositions pour la lutte.

Si M. le docteur Bonnet escompte d'avance les divisions du parti républicain, son espoir sera trahi.

L'expérience des dernières élections nous servira ; nous sommes bien décidés à marcher tous unis, la main dans la main, pour en finir une bonne fois avec la *réaction cléricale et bonnettiste..*

— *Feu de cheminée.* — Un feu de cheminée s'est déclaré hier, à deux heures de l'après-midi, au cercle des Cordeliers.

Grâce à l'empressement des agents de police, on a été bien vite maître du feu.

Saint-Chamond. — *Incident au théâtre* — Au deuxième acte de la représentation d'hier, le régisseur annonça au public qu'un des principaux acteurs venait d'avoir une indisposition subite et que les places allaient être remboursées, la pièce ne pouvant se continuer.

Les spectateurs se présentèrent à la caisse, mais il n'y avait personne pour les recevoir.

On prévint immédiatement M. Chagne, commissaire de police qui confisqua la recette de la soirée.

Procès-verbal a été dressé contre le directeur de cette troupe.

Lavalla. — *Un pendu.* — Le garde-champêtre de la commune vient de découvrir le cadavre d'un individu. Le malheureux s'était pendu à un arbre du hameau du Crozet.

La police s'est transportée sur les lieux pour établir l'identité de ce suicidé.

L'Horme. — *Pour les victimes de Saint-Etienne.* — Dans une soirée donnée au café Chapas, à L'Horme, une somme de 7 fr. 25, a été recueillie pour les victimes de la catastrophe de Saint-Etienne.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 26 décembre, 4 heures soir :

Hauteur du baromètre : 765. — Température : — 5°. — Direction du vent : Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : 8°. — Minimum de température dans les 24 heures : 0°.

Situation générale. — La pressions ont continué à faiblir sur toute l'Europe. En France, la situation a rapidement changé ; les pluies sont générales et la température se relève.

Dernière heure. — Le a baisse barométrique s'accentue vers le Nord-Ouest de l'Europe où passe une bourrasque. A Valentia, le baromètre est descendu de 14 millimètres ; à Brest, 3, et la pression est de 761. Les hauteurs sont encore assez élevées vers nos côtes de la Méditerranée (Nice 741).

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps nuageux, ondées.

* * *

Conseil municipal :

Lundi 28 courant, à 8 heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

* * *

M. Bonnet, ancien secrétaire général des services administratifs de la mairie centrale de Lyon, quitte le poste qu'il occupait aux hospices civils de Lyon pour prendre, à la Compagnie des voitures, la succession laissée vacante par la mort de M. Pierron.

* * *

A la Part-Dieu :

Hier matin, dans la grande cour de la caserne de la Part-Dieu, on a procédé, avec le cérémonial accoutumé, à la dégradation d'un militaire de la garnison récemment condamné par le conseil de guerre à une peine de cinq années d'emprisonnement.

A cette parade d'exécution — la seule depuis deux mois — assistaient pour la première fois les jeunes soldats récemment incorporés.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche, 27 décembre, 361e jour de l'année.

Dernier quartier le 23 décembre ; nouvelle lune le 31.

Soleil : lever, 7 h. 55 ; coucher, 4 h. 7.

Dans les Démolitions. — Les maisons inhabitées de la rue Grôlée sont le refuge de nombreux vagabonds.

Hier soir, à sept heures, le chef du poste de police de l'Hôtel de Ville était prévenu qu'une épaisse fumée sortait du rez-de-chaussée de l'immeuble portant le no 59 de ladite rue.

La devanture étant fermée, on dut prévenir le garde de nuit du chantier, M. Flédin, et, à l'aide d'une échelle, on passa par les croisées.

Malgré les plus actives recherches dans toute la maison, les vagabonds, qui avaient entendu les bruits du dehors, et qui s'étaient esquivés, n'ont pu être découverts.

Les agents ont trouvé dans l'appartement deux ciseaux à froid, une lampe, un vilebrequin, une clef pour ouvrir les bouches d'eau, et diverses provisions de bouche.

Tous ces objets proviennent de rapines.

Mont-de-Piété. — Inauguration officielle à deux heures.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, deux représentations. Matinée à 1 h. 1/2, *l'Abbé Constantin*, pièce en trois actes de MM. H. Crémieux et P. Decourcelle, et les *Dominos Roses*, vaudeville en trois actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Le soir, à 7 h. 1/2, spectacle extraordinaire. Troisième représentation du *Petit Jacques*, grand drame en 5 actes et 9 tableaux, tiré du grand roman de J. Claretie, par W. Busnach. La soirée sera terminée par *J'épouse ma femme*, vaudeville en deux actes de MM. Guinon et Denier.

Demain lundi, les *Noces d'un Réserviste* et les *Jobards*.

A l'étude : *Monsieur l'Abbé* et l'*Auberge des Mariniers*.

Théâtre Bellecour. — Aujourd'hui dimanche, en matinée, à une heure et demie, et le soir, à sept heures trois quarts, dernière représentation de *Orphée aux Enfers*.

Demain lundi, relâche pour la répétition générale de *Surcouf*, opérette maritime en trois actes et quatre tableaux.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 7 heures sous le péristyle du théâtre.

Le public est informé que la direction du Théâtre-Bellecour, dans le seul but d'être agréable à ses nombreux spectateurs, maintient ses prix réduits pour les dernières d'*Orphée aux Enfers*.

— On demande des choristes (hommes) pour *Surcouf* ; s'adresser à la régie, 32, rue Bellecordière, de midi à 2 heures.

Cirque Rancy. — Aujourd'hui, dimanche, deux représentations à 3 heures et à 8 heures. Les deux représentations seront terminées par la pantomime bouffe, la Noce de Madelon ou le Fiacre 117.

C'est jeudi prochain qu'auront lieu les débuts que nous avons annoncés : MM. James Fillis, le célèbre écuyer en haute école.

En raison de la proximité du jour de l'an, les Grands Magasins de Nouveautés, **Aux Deux-Passages,** seront exceptionnellement ouverts pour la vente aujourd'hui dimanche.

Etrennes Artistiques

Reproduction en **Terre cuite. Grand choix** de statuettes, bustes, vases, etc., etc. **A la Tuilerie de Montchanin**, 1, rue du Commandant-Dubois (près la nouvelle Préfecture).

Sirop Pectoral Girardin au Miel des Alpes, *16, rue Tupin, et dans toutes les bonnes pharmacies. Le flacon, 2 fr. 50.*

La grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, n'a pas de succursale. L'ancienneté, la bonne réputation et l'immense débit de cette maison défient toute concurrence. Nouveaux et très grands rabais.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LES PARENTS INDIGNES

Paris, 26 décembre.

Le conseil général de la Seine, considérant l'impuissance où est la loi d'atteindre, selon leur crime, les parents qui se rendent coupables de sévices graves et systématiques à l'égard de leurs enfants, a émis le vœu qu'une loi nouvelle transfère à la compétence des cours d'assises les actes sus énoncés, qu'elle édicte une série de peines de nature à en châtier réellement les auteurs, et qu'elle ait pour objet immédiat de frapper ces derniers de la déchéance paternelle ou maternelle, non seulement vis-à-vis des enfants victimes, mais de tous ceux que posséderaient les condamnés.

EXPLOSION AU PALAIS-ROYAL

Paris, 26 décembre.

Le Palais-Royal a été mis en émoi, ce soir, à 8 heures, par une explosion qui s'est produite dans l'usine d'électricité, installée au sous-sol dans la cour située derrière le conseil d'Etat. Un tuyau de la chaudière a crevé, et le chauffeur, nommé Beaufils, a été brûlé assez grièvement sur différentes parties du corps.

A la suite de cette explosion, la représentation s'est trouvée interrompue au Théâtre-Français et au Palais-Royal, pendant près de vingt minutes, la lumière faisant en partie défaut. Aucune panique ne s'est produite, et la machine ayant été promptement réparée, l'électricité a pu fonctionner à nouveau.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui dimanche, la *Dame blanche* et *les Dragons de Villars.*

Théatre des Célestins. — Aujourd'hui à 1 h. 1/2, *l'Abbé Constantin* et les *Dominos roses.* — Le soir, à 7 h. 1/2, le *Petit Jacques*, drame en cinq actes, de William Busnach, et *J'épouse ma femme*, vaudeville en deux actes.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui samedi, *Orphée aux Enfers*, opéra-féerie en 4 actes et 14 tableaux ; *Un Chien au Biberon.*

Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs.

Cirque Rancy. — Aujourd'hui dimanche, deux représentations, à 3 heures et à 8 heures.

Concert de l'Horloge, cours Lafayette, angle de la rue Tête-d'Or. — Aujourd'hui et jours suivants, continuation des représentations du célèbre Nahad-ben-Nakhar, fascinateur oriental, et de son sujet, Eva Nahad, immense succès de toute la troupe. — Matinée à moitié prix à toutes les places.

Grand cirque Casuani frères, cours du Midi. — Grand succès avec MM. Casuani frères, jockeys incomparables, et M. Gouget, unicycliste.

Aujourd'hui, à l'occasion des fêtes de Noël, matinée à 2 h. 1/2, avec pantomime ; le soir, à 8 h. 1/4, représentation à grand spectacle.

Nouveau Guignol, 48, cours Morand. — Aujourd'hui, à 3 h., matinée enfantine à prix réduits. Spectacle nouveau terminé par *Les Conscrits de 1809*, pièce morale. Le soir, à 7 h. 1/2, *Autour des Enfers*, pièce à grand spectacle en 3 actes et 8 tableaux.

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

Théâtre des Fantoches, cours du Midi. — Spectacle nouveau, programme choisi, à 8 heures. Matinée à 2 heures 1/2.

Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chefs-d'œuvre nouveaux.

Salle Baraban (Chemin de Baraban, 51.) — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, grand concert de famille suivi de bal.

AVIS

M. Oscar SIRAND, successeur de la Maison Veuve SIRAND et Cie, manufacture de gants, fondée en 1830, rue de l'Hôtel-de-Ville, 75, a l'honneur d'informer sa clientèle, ainsi que ses fournisseurs, qu'il n'a pas de succursale à Lyon, et que toute maison, ayant *similitude de nom*, n'a rien de commun avec la sienne. Pour éviter toute réclamation, prière de ne pas confondre.

ÉTRENNES

Grand choix spécial de **Jouets mécaniques, électriques** et autres, pour tous âges. (Une **Prime** est offerte pour tout achat de **20** fr.)

BENEVOLO, Opticien

Lyon, 48, Rue de la République, 48, Lyon.

ELIXIR GAULOIS

EXIGER sur chaque Cruche la capsule portant le Cachet de la Mon FILLION, Lyon

HORS CONCOURS PARIS 1879

LIQUEUR agréable, tonique et digestive

Se trouve dans les bons Établissements

DEMANDEZ DANS LES BONNES MAISONS

les produits réputés de la

DISTILLERIE DAUPHINOISE

Hte GONTARD — LYON

Liqueur Gontard	*Bouquet alpin*
Genepy des Alpes	*Prémoline des Alpes*
Quina naturel	*Curaçao d'Haïti*
au vin d'Espagne	*Prunelle fine Champagne*

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, *(prix très modérés).*

Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr.

Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr.

Miel prophylactique Duchesne au tannin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr.

CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez **M. Luchesne,** chirurgien-dentiste, *rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon.*

TOUX-BRONCHITES

Traitement rapidement efficace par le **Phosphate de chaux créosoté** et la **Pâte créosotée BOUSSENOT,** phien à LYON, 89, rue de la République.

Blle 5 fr. Pâte 1f50

MÉDAILLES Argent, Barcelone 1888 Bronze, Paris 1889

GUERRE au CHARLATANISME

Formule dévoilée et livrée avec traitement clair et précis. **Jeunes hommes**, pour vous guérir des écoulements récents ou invétérés et vous en préserver toujours, demandez à **A. EYMIN**, à **Vienne** (France), l'indication de sa formule infaillible. Il l'envoie *gratis* et *franco*, sous pli cacheté avec preuves irrécusables, à qui lui donne son adresse.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Etienne Bussery, limonadier, 53 ans, boulevard de la Croix-Rousse, 180, f. 9 h. — Venve Sausse, née Remillieux, couturière, 65 ans, rue de l'Annonciade, 24, f. 11 h. — Joseph Raviot, employé, 50 ans, boulevard de la Croix-Rousse, 104, f. 1 h. — Epouse Goguet, née Vollutcombet, brodeuse, 26 ans, montée des Carmélites, 18, f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Marius Gleizat, 3 ans, Charité, f. 7 h. — Lucie Alzieu, 3 ans, Charité, f. 11 h. — François Castin, 69 ans, cocher, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Epouse Estienne, née Durand, sans profession, 63 ans, rue Saint-Joseph, 35, f. 8 h. — Aimé Potdevin, 6 ans, Charité, f. 10 h. — Stéphanie Cusez, 6 ans, Charité, f. midi. — Epouse Veyrat, née Gauthier, 25 ans, Charité, f. 2 h. — Albert Berlioz, manœuvre, 26 ans, quai Perrache 38, f. 3 h. — Epouse Secrétain, née Prud'hon, sans profession, 66 ans, place Bellecour, 4, f. 1 h

Troisième arrondissement. — Marc Vidal, 5 ans, avenue des Ponts, 151, f. 10 h. — Armand Monnier, employé, 30 ans, rue des Trois-Pierres, 44, f. 2 h. — Veuve Roubellat, née Pichot, 87 ans, rue Montesquieu, 122, f. 8 h. — Maria Malzieu, corsetière, 18 ans, rue Paul-Bert, 18, f. 9 h. — Epouse Henry, née Faure, sans profession, 52 ans, avenue de Saxe, 176, f. 10 h. — Veuve Martin, née Goutte, ménagère, 55 ans, rue Sébastopol, 75, f. midi. — Antoinette Delorme, 2 ans et demi, rue Dunoir, 77, f. 1 h. — Jean Millia, sans profession, 78 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 2 h. — Pierre Chatard, sans profession, 64 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 2 h. — Valentine Viscontini, 6 ans 1/2, rue de Marseille, 46, f. 3 h. — Veuve Cognet, née Cérisier, sans profession, 72 ans, rue Saint-Maurice, 23, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Blaise Branche, mécanicien, 70 ans, rue Belfort, 23, f. 3 h.

Cinquième arrondissement. — Veuve Dufètre, née Ollier, 81 ans, rue de la Carrière, 8 bis, f. 9 h. — Veuve Berthelot, née Coindre, s. p., 69 ans, chemin de la Demi-Lune, 224, f. 11 h. — Pierre Piot, 14 mois, rue de Saint-Cyr, 50, f. 1 h. — Veuve Remillieux, née Bazard, 89 ans, chemin des Grenouilles, 14, f. 3 h. — Jean Pelliné, peintre-plâtrier, 27 ans, Antiquaille, f. 10 h. — Victor Savoureg, facteur, 35 ans, f. 2 h.

Sixième arrondissement. — Jean Arnoux, 14 ans, rue de Barême, 26, f. 7 h. — Jean Saigne, rentier, 74 ans, place Kléber, 3, f. 9 h. — Jean Ogier, 71 ans, rue de Sèze, 11, f. 11 h. — Epouse Metray, née Rolland, repasseuse, 30 ans, rue de Sully, 47, f. 3 h. — Louise Ramus, 10 jours, rue Ravier, 116, f. 1 h.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 26 décembre.

Un calme plat continue à régner sur toutes les places ; les affaires traitées sont absolument nulles.

A l'occasion des fêtes de Noël les Bourses de Londres et de Berlin sont fermées, malgré cela nos principales valeurs ont une excellente tenue.

Notre 3 0/0 se maintient aisément à 95.30.

L'Italien perd 10 centimes à 92.50.

Sur l'avis d'un nouvel emprunt espagnol l'Extérieure est en baisse marquée à 66.92.

Le Portugais poursuit son mouvement de baisse et il termine à 33.70.

Le Lyonnais cote 805.

Le Nord Espagne fléchit à 233 et le Saragosse à 228.

L'Autrichien fait 637.

Le Lombard reste à 201.

En Banque les valeurs minières sont des mieux tenues.

La Trifail se maintient aisément à 382. Le Champ d'Or, sur des demandes suivies, cote 80 francs.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 26 Décembre 1891

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail	.. ..	N.-E. Hongrois.	527 ..
Alpines	146 25	Furstemberg	.. ..
Tharsis	150 ..	Pottendorf	.. ..
Lanteira	.. ..	Lots Turcs	.. ..
Huta-Bankowa	.. ..	—	.. ..
Champ-d'Or	80 ..	Charkow	.. ..
—	.. ..	Sélo	.. ..

BOURSE DE LYON

Du 26 Décembre 1891

FONDS D'ÉTAT

3 0/0 Français	95 30	Crédit Lyonnais	806 25
Au porteur	.. ..	Mobilier Espagnol	117 50
Amortissable	.. ..	B. Pays hongrois	.. ..
4 1/2 1883	.. ..	Banq. Esc. Paris.	.. ..
Italien 5 0/0	92 50	Banque ottomane.	553 12
Espagne 4 0/0 ex.	66 92	Banque P.-Autric.	446 25
Hongrie 4 0/0	.. ..	Société lyonnaise.	.. ..
Autriche 4 0/0 76	.. ..	Paris-Lyon-Médit.	1470 ..
Russe 5 0/0 62	.. ..	Andalous	.. ..
— 4 0/0 67	.. ..	Chemins Autrich.	637 50
— 5 0/0 79	65 ..	Cacérès-Portugal.	..
— 4 0/0 80	.. ..	Lombard-Vénitien.	201 25
— 4 0/0 90	.. ..	Méridionaux	.. ..
D. C. Ottom. s. D.	18 62	Nord de l'Espagne	233 75
Dette égypt. un.	.. ..	Portugais	..
— Obligat. priv.	.. ..	Saragosse	228 75.
Portugais 3 0/0	33 70	Canal de Suez	.. ..
— 4 1/2 0/0 1889	.. ..	Parts fondat.	.. ..
Crédit foncier	.. ..	Canal interoc.	.. ..
Crédit mobilier	.. ..	Société f. lyonn.	327 50

OBLIGATIONS

Ville de Lyon	99 50	Lyon-Fourvière	.. ..
V. de Paris 1860	.. ..	Ouest-Lyonnais	.. ..
— 1865	.. ..	S. fonc. lyonn.	360 ..
— 1869	.. ..	Andalous 3 0/0	312 ..
— 1871	412 25	Autriche-Hongr. 1e	.. ..
— 1875	.. ..	Beira-Alta 3 0/0	.. ..
— 1876	.. ..	Cacérès-Portug.	136 ..
— 1886	.. ..	Lombard ancien	317 ..
V. de Marseille 77	.. ..	— nouv.	314 ..
Fonc. 1877 3 0/0	393 ..	Nord-d'Espagne. 5	.. ..
Com. 1879 3 0/0	471 ..	Portugais 3 0/0	127 ..
Fonc. 1879 3 0/0	471 50	— 4 0/0	155 ..
Com. 1880 3 0/0	468 ..	Gaz de Lyon	1120 ..
Fonc. 1883 3 0/0	.. ..	Forges de l'Horme	.. ..
— 1885 3 0/0	467 .	Creusot	1735 ..
Brésiliens 4 0/0	.. ..	Mines de la Loire.	162 .
Dombes S.-Est	.. ..	Montrambert	953 75
— nouv.	.. ..	Saint-Etienne	.. ..
Paris-Lyon-Méd.	452 50	Croix-Rousse	450 ..
1866	448 ..	O.-Tramways Lyon	.. ..

BOURSE DE PARIS

Du 26 Décembre 1891

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE HIER	COURS DE CLOTURE AUJOURD.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	95 30	95 22	.. ..	.. 08
3 0/0 nouveau	95 20	95 10	.. ..	.. 10
3 0/0 amort. ex.	96 56	96 60	.. 04	.. ..
4 1/2 1883	105 ..	104 95	.. ..	.. 05

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'h.
95 30	3 0/0 Français	95 22 1/2	95 25
95 20	3 0/0 nouveau	95 10	95 10
105 ..	4 1/2 Fr. (1883)	105 07 1/2	105 021/2
92 47 1/2	5 0/0 Italien	92 45	92 27 1/2
67 10	4 0/0 Espagn. ext.	66 80	66 50
.. ..	Hongrois 4 0/0	..	..
33 80	Portugais	33 ..	33 10
	Russe 4 0/0 80	.	.. ..
483 75	Dette Egypt. unif.	483 75	.. ..
4550 ..	Banque de France.	4560 .	.. ..
1245 ..	Crédit Foncier	1247 50	1245 ..
398 75	Banq. d'esc. Paris.	398 75	400 ..
801 25	Crédit Lyonnais	803 75	803 75
553 75	Banque Ottomane.	551 25	552 50
445 ..	Banque Autrich.	445 ..	.. ..
121 25	Mobilier Espagnol	125 ..	.. ..
.. ..	Panama	..	..
1471 25	Paris-Lyon-Méd	1467 50	1471 25
635	Autrichiens	637 50	.. ..
203 75	Lombards	202 50	203 75
230 .	Saragosse	227 50	225 ..
236 25	Nord Espagne	232 20	227 50
636 25	Méridionaux	633 75	633 75
2731 25	Suez	2730 ..	2725 ..
95 5/16	Consolidé	.. /.	.. /.

APPARTEMENT entre Bellecour et Perrache au premier étage, 4 pièces, avec balcon, à louer, pour 1,000 fr. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.

APRÈS BOURSE

Du 26 Décembre

3 0/0 français	95 35	Douanes	450 62
— d/25	.. ..	Rio Tinto	465 ..
— d/50	.. ..	Tharsis	149 37
Italien	92 27	Alpines	146 87
Extérieure	66 56	De Beers	368 12
Hongrois	92 93	Tabacs	348 75
Russe 1891	78 93	Panama	24 37
— consolidé	95 31	Chèques Lond.	.. ./.
Orient	64 75	— à vue	.. ..
Portugais	33 25	— s/Ber.	.. ..
Turc	18 50	— Pétersb.	.. ..
Egypte unifiée	483 75	— Vienne.	.. ..
— privilég.	455 62	— Amst.	.. ..
Banque Ottom.	550 62	3 0/0 franç. n.	95 20

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Lyon - Guillotière

26 Décembre 1891

Foin, 1er choix	100 kil,	9 »» à 9 50
» ordinaire	»	8 25 à 8 75
Luzerne, 1er choix	»	9 »» à 9 50
» ordinaire	»	» »» à » »»
Paille de seigle	»	4 »» à 4 25
» de froment	»	4 »» à 4 50
« d'avoine	»	3 25 à 3 75

Droits d'octroi non compris

Issues

Son	100 kil.,	12 »»
Recoupes	»	13 »»

Rendus à Lyon

Farines

Farine, marq. sup.	125 kil.,	55 fr. à 57 »»
» de commerce	»	48 fr. à 51 »»
» ronde, sup.	»	46 fr. à 48 50
« » ordin.	»	44 fr. à 46 »»
» de boulang.	»	52 fr. à 55 »»

Rendus à Lyon

MARCHÉ AUX GRAINS

Palais du Commerce

Blé, Dauphiné, choix	27 50 à 28 »»
» » ordinaire	27 »» à »» »»
Blé, de Bresse, choix	27 75 à 28 »»
» » ordinaire	27 50 à »» »»
Blé, du Bourbondais, choix	27 50 à 28 »»
» » ordin.	27 »» à 27 50

Les 100 kilogs rendus à Lyon

Seigle, du Lyonnais	100 kil.,	18 »» à 18 50
— du Dauphiné		19 »» à 19 50
— — ordinaire		18 »» à 18 50
Avoines de la région		17 »» à 17 50
— de toutes provenances		17 »» à »» »»

Rendus à Lyon

VERMOREL

CONSTRUCTEUR

A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxéra

MATÉRIEL COMPLET

PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS

Sulfare de Carbone

Pompes à vin. — Alambics

Charrues - Vigneronnes

DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant :
R. VITROU.

Imp. WALTENER ET Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.

LIQUIDATION des grands Magasins de Soldes A LA VILLE DE LYON

LYON. - PLACE DES TERREAUX, RUE St-PIERRE ET RUE CONSTANTINE. - LYON

Articles pour Etrennes. — Occasions extraordinaires

SERVICES damassés, linge Panissière extra fin, serviettes et nappe encadrées, le service complet expertisé..... 6 90

Services Panissière, 12 serviettes et 1 nappe exp, au 1/3 de leur val. 7 45
Services damassés, linge Panissière, dessins riches p. 12 couverts 11 50
Services linge saxe damassé blanc pur fil, splendides dessins, 12 serviettes 1 grande nappe..... 16 90
Serviettes Panissière, joli linge damassé mi-blanc ayant coûté 15 fr. la douzaine..... 6 90
Draps toile lessivée, long. 3 m. larg. 1 m. 60 au lieu de 8 fr. le drap..... 3 90
Draps toile mi-blanc, long. 3 m. larg. 2 m. valant 10 fr. le drap..... 4 90
Draps toile mi-blanc, long. 3 m. 25, larg. 2 m. 20, au lieu de 12 fr. le drap 5 90
Draps toile blanche, ourlets à jours, 3m 25 +2m 20, expertisés le drap..... 6 90
Draps de maître, d'un seul lé, toile blanche Lisieux pur fil ourlets à jours, 3m50 +2m 40, le drap..... 9 90

Couvre-pieds piqués et ouatés, dessus cretonne à fleurs, expert. 3 90
Couvertures laine grise, long. 2 m. 10, larg. 1 m. 70, sacrifiées p. r. 2 95
Couvertures laine beige fine long. 2m 40 larg. 2 m., soldées à..... 5 90
Couvertures piquées et ouatées p. lit 2 places, dessus creton. fleurs 7 90
Couvertures blanches pure laine d'Orléans, 2m 10+1m 70 val 20 f. 9 50
Couvertures blanches pure laine 2m 40 sur 2 m., au lieu de 28 f. 13 50
Gr. Couvertures blanches, laine d'Orléans pure, long. 2m 70, larg. 2m 40, val. 35 f. données à 17 50
Gr. couvertures d'Orléans, laine mérinos blanche p. lit de milieu 2m 90+2m 55, val. 50 fr. soldées 24 50
Couvertures de voyage drapées laine française avec courroie... 5 75
Couvertures de voyage peluche Scaiskin, jolis dessins, val 20 f. 9 50

Edredons duvet vif du nord, env. satinette, bordure soie 11 50
Edredons duvet mi-blanc, satinette toutes nuances, torsade soie..... 18 75
Edredons américains, duvet vif, dessus satin soie ou satinette valant 40 fr..... 17 50

Nappes dépareillées linge Panissière mi-blanc, expertisées..... 1 25
Mouchoirs blancs pur fil de Cholet, au lieu de 10 fr. la douzaine.... 4 75
Guipure blanche ou crème pour rideaux, expertisée le mètre..... » 15
Rideaux vitrage genre guipure d'art, encadrés, festonnés, h. 2m 50 au lieu de 9 fr. la paire..... 3 90

PETITS RIDEAUX Guipure française, fabication supérieure, encadrés, bordés, festonnés, haut. 2m 50, très beaux dessins. expert. la p. 1 95

Parapluies soie sergée, manches naturels genre ivoire, ayant coûté 7 fr. 3 75
Oreillers plume vive et épurée, enveloppe coutil fil..... 2 95
Traversins plume vive épurée, enveloppe coutil belge pur fil, expert.. 3 45
Couvertures laine pays, pesant 20 livres, recouverts coutil belge, val. 30 f. 15 75
Lits pliants à sommier adhérent, long. 1 m. 90, larg. 80 c. qualité de 40 fr. 18 75

Tapis de table brochés et frangés, style flamand donnés à..... » 95
Tapis de table broché satin Renaissance franges nouées, expert. 2 45
Tapis de table petit point Orient ou broché Henri II, franges nouées, valant 15 fr..... 5 90
Descentes de lit moquette Beauvais, dessins Orientaux... 2 25
Foyers moquette velours superbes dessins Smyrne, au lieu de 8 f 50..... 4 90
Carpettes moquette de Beauvais, dessins Smyrne 2m+1m40 auf de 20 f. 9 50
Carpettes moquette française, dessins Henri II, Louis XIII, 2m 50+ 2 m valant 40 fr..... 16 90
Carpettes moquette Beauvais, dessins Orient et Louis XIII, 3m+2m valant 50 fr..... 22 »
Tapis haute laine d'Aubusson, dessins Smyrne et persans, 2m+1m 40... 19 50
Tapis haute laine d'Aubusson, dessins indiens et turcs, 2m 40+1m 70..... 29 75
Portières brousse encadrées à franges, dessins riches, haut 3 m..... 3 45
Portières Orientales, tissu double face, haut. 3 m. la portière..... 5 90
Portières Renaissance montées anneaux, prêtes à poser, haut 3 m..... 7 90

Coupes de robes joli tissu cheveron et drap Roubaix, par 6 m expertisées..... 4 90
Coupes de robes armures, écossais, sergés pure laine par 6 m. val 20 fr. expert 8 90
Costumes non confectionnés par 8 m., armure ou tissu nouv. pure laine gr. larg. v 30 f. 16 50

Manchons pour dames jolie fourrure Lapoule, ou Astrakan..... 2 95
Manchons pour dames, loutre belge, occasion hors ligne, au l. de 15 f. 6 50
Cols moscovite, jolie fourrure noire, marron, gris, expertisés..... 1 45
Boas martre et skungs naturel, vendus au lieu de 10 fr..... 3 90
Manchons pour dames, skungs imitation, valant 10 fr..... 3 90
Chaussettes soie p. hommes, ayant coûté 5 fr. la p. exp. 1 95
Bas de soie toutes nuances pour dames, expertisés p. rien, la paire 1 75
Gilets de chasse pour hommes, pure laine, croisés à revers ayant coûté 15 fr. expertisés..... 6 90
Gants jersey pure laine, hautes manchettes p. dames, valant 3 fr. la paire..... 1 25
Gants chevreau fourrés, 4 boutons, valant 5 fr. la paire..... 2 45

Foulards tout soie, jolies dispositions, carré de 70 cent. expertisés.... 1 45
Foulards surah pure soie nouveauté, au carré de 0 m. 80, val. 7 fr.... 2 95
Chemises pour dames, cretonne écrue, cousues à la main, expert.... 1 75
Pantalons pour dames, flanelle rouge, festonnés, expertisés 1 95
Pantalons et camisoles linette blanche festonnés, expertisés 2 95
Chemises dames, shirting, petits plis, riches broderies, au l. de 6 f. 50 2 95
Mouchoirs batiste, vignettes couleur dans une jolie boîte, la 1/2 douz.. 2 45
Jupons pour dames, lainage bande peluche, valant 12 fr 5 90
Visites courtes, peluche ou soie brochée, ayant coûté 60 fr..... 19 »
Jaquettes longues, peluche soie, doublées soie piquée, manches épaulées ..... 29 »

AVIS - *La distribution à tous les acheteurs de la jolie prime* **Pochette dentelles Valenciennes** *continuera toute la semaine.*

Clichés-Annonces B. DELAYE, 8, rue Henri IV, Lyon.

MATÉRIEL et AGENCEMENTS à VENDRE : banques, glaces, lustres, rayons, appareil à gaz, etc. (Les Magasins resteront ouverts dimanche 27 décembre.)

A LA **BRESSANE**
29, Rue de l'Hôtel-de-Ville et rue Gentil, 1
LYON

LE CRONSTADT chapeau en feutre pour dames, garniture velours, boucle simili diamant, panache autruche ou tétras, hte nouveauté, le chapeau 15 00
TOQUES en fourrure ou imitation astrakan et karakoul, garnitures ailes ou têtes d'oiseaux 4 90
MOUCHOIRS batiste pur fil, ourlets à jours, initiale brodée, (*Broderie de Lorraine*), le mouchoir 0,95 et..... 0 50
JUPONS flanelle pure laine, grand volant brodé..... 4 90
ÉCHARPE Directoire, en crêpe de Chine, extra, noir et couleurs nouvelles, applications dent., dernière nouv., l'écharpe 19 50

Par exception, le magasin sera ouvert dimanche 27 décembre.

Suprême APÉRITIF digestif **CHABLY** Se vend PARTOUT. Le déguster, c'est l'adopter. Vente gros : C. Desplace, - Lyon

CHAPELLERIE DU PROGRÈS

LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON

FEUTRES SOIE & GIBUS

DEUX PRIX SEULEMENT

9 francs et 12 francs

Tous nos Chapeaux sont vendus 30 à 40 % meilleur marché que partout ailleurs.

CADEAUX

Grand choix de Meubles de fantaisie, Tables à ouvrage, Bureaux, Faïences décorées, Tableaux, Miroirs, etc., etc. **Prix exceptionnels.**

Maison G. CHÊNE, cours Morand, 13, et rue Vendôme, 99, Lyon.

Mme JOURDAN ACCOUCHEUSE *Cours Gambetta, 38*

Traite sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (*stérilité*), constipation opiniâtre, sympt., gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, gastrite, etc.

Traite par correspondance.

En Vente dans les Kiosques

LE

PASSE-TEMPS

JOURNAL LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Il publie chaque semaine le **Portrait et la Biographie** d'une célébrité contemporaine.

Le Passe-Temps est seul vendu dans les Théâtres de Lyon.

PRIX : 15 CENTIMES

Administration : 14, rue Confort, LYON

AVIS

M. et Mme Giraud ont acquis de M. Peignaut, le fond de pâtisserie-confiserie, exploité à Lyon, rue Victor-Hugo, 10. Adresser les réclamations à l'adresse ci-dessus, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

PAIN DE GLUTEN à 1 fr. le 1/2 kil.
Maison GUY 11, rue Saint-Dominique, Lyon

JULES BONNARIC DENTISTE *Rue Centrale, à Lyon*

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS Impression d'affiches Circulaires, Prospectus
S'adress. agence Fournier rue Confort, 14.

Succession de S. A. le prince SAYN-WITTGENSTEIN

A VENDRE

Par Adjudication volontaire

En l'étude de Me BILLOTTE, notaire à Brest

Le Samedi 30 Janvier 1892, à une heure

LE

CHATEAU DE KERHUON

Sur la rade de Brest

10 minutes de la station de Kerhuon, 6 kil. de la ville de Brest

Cette propriété, à l'embouchure et sur les bords de l'Elorn (rivière de Landerneau) occupe la plus belle situation des environs de Brest.

Magnifique château, chaumière, écuries, communs, parc admirablement dessiné, d'une végétation exceptionnelle, plantes méridionales en pleine terre, contenance 8 hectares, éolienne, château d'eau, appareils permettant d'alimenter à volonté les bassins en eau douce et en eau de mer.

NAVIGATION SUR MER, RADE ET RIVIÈRE

MISE A PRIX : 125,000 FR.

(La propriété a coûté 2 millions)

Une seule enchère suffira pour adjuger.

On pourra traiter à l'amiable Droit de conserver partie du mobilier. Entrée en jouissance immédiate.

Faculté d'acquérir en outre fermes et domaines dépendant de la succession attenant au parc de Kerhuon, contenance totale 33 hectares.

S'adresser à Me Paul GIRARDIN, notaire à Paris, 85, rue Richelieu et à Me BILLOTTE, notaire à Brest, 29, rue Saint-Yves, dépositaire du cahier des charges.

RETRAITE DE 400 FRANCS

Assurée par la **Garantie Foncière,** en versant **2 fr.** par mois pendant 15 ans. Actif foncier 4 millions

M. GEN, agent général à Lyon, 48, rue de la République.

ÉTRENNES UTILES

11 Fr. Pour les Débutants en Photographie **11 Fr.**

Appareil photographique, 6 1/2 × 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

Nos Appareils sont essayés avant d'être livrés

N. B. — *Une instruction accompagne chaque appareil*

FRANCO-GARE : 12 FRANCS

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON, 12, Rue Confort, 12 **LYON**

EN PRÉPARATION

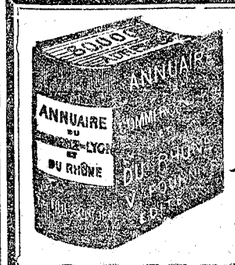

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON

et du Département du Rhône

(INDICATEUR FOURNIER)

Fondé en 1869

POUR L'ANNÉE 1892

Publié sous la direction de **Léon FOURNIER,** *avocat*

L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), *le plus important des Annuaires de province (plus de 2,500 pages),*

COMPREND :

1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons;
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique;
3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue;
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux;
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants,
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent;
7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, pliée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.)
8° Une carte du département du Rhône;
9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.

Chaque année, en Juin, paraît un **Supplément** distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON

et du département du Rhône

(ANNÉE 1892)

*Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'*Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône *(INDICATEUR FOURNIER) au prix de* DIX francs, *que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.*

, le *1891.* Signature :

Adresse lisible :

Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT